



**UBIC**

Université Bordeaux  
Inter-Culture

**Rapport de synthèse**

**Signer un PACTe**

**Pour un Projet Artistique et Culturel  
de Territoire Aytrésien**

**décembre 2017**









## Equipe projet UBIC

**Emilie Baron**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**Thomas Bély**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**Léa Bogacz**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**Lisa Brayet**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**Apolline Clapson**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**Jeanne Delval**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**Mathilde Gleyo-Travers**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**Cassandra Nebot**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**Manon Pliszcza**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**Mado Prévitali-Miranda**, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne  
**François Pouthier**, Professeur associé des Universités

## Comité de pilotage d'Aytré

**Dominique Capron**, Membre de l'association de quartier centre ville  
**Lucie Chusseau**, Service culturel d'Aytré  
**Maud Delahaye**, Service culturel d'Aytré  
**Jacques Garel**, Vice-président de l'association Grand Large Petite Couture La Plage  
**Katia Grosdenier**, Maire-Adjointe en charge du développement du tourisme, animation du littoral et économie locale  
**Elisabeth Lacote**, membre de l'association de quartier centre ville  
**Arnaud Latreuille**, Maire-Adjoint en charge de l'animation de la ville, de la culture et de la communication  
**Anne-Marie Mailhe**, Conseillère déléguée à l'Action sociale  
**Hélène de Saint-Do**, Conseillère déléguée à l'Animation littorale et commerciale

## Entretiens de juin et septembre 2017

**Lydia Berland**, Professeur de danse, école municipale de danse d'Aytré  
**Frédérique Carchano**, Médiathèque d'Aytré  
**Lucie Chusseau**, Service culturel d'Aytré  
**Maud Delahaye**, Service culturel d'Aytré  
**Yannick Gautreau**, Service des sports et des activités sur le littoral d'Aytré  
**Katia Grosdenier**, Maire-Adjoint en charge du développement du tourisme, animation du littoral et économie locale  
**Nadège Kchouk**, Professeur de danse, école municipale de danse d'Aytré  
**Arnaud Latreuille**, Maire-Adjoint en charge de l'animation de la ville, de la culture et de la communication  
**Laurence Le Quiliec**, Médiathèque d'Aytré  
**Anne-Marie Mailhe**, Conseillère déléguée à l'Action sociale  
**Hélène Rata**, Maire-Adjoint en charge de l'éducation et de la politique de la ville  
**Matthieu Roché**, Coordonnateur du Projet Educatif Local d'Aytré  
**Catherine Rolland**, Professeur de piano et formation musicale, école municipale de musique d'Aytré  
**Grégoire Trembleau**, Médiathèque d'Aytré  
**Alain Tuillière**, Maire d'Aytré



## Ateliers territoriaux, enquêtes et arpentage

Enquête associations et usagers, Forum des associations, 9 septembre 2017

Arpentage, 9 septembre 2017.

### Ateliers

▶ *Quelle action culturelle pour les séniors à Aytré ?* - Centre culturel Georges Brassens, mardi 10 octobre 2017.

▶ *Comment permettre aux jeunes de participer à la vie culturelle d'Aytré ?* - Centre culturel Georges Brassens, mardi 17 octobre 2017.

▶ *Comment mettre en valeur nos patrimoines naturels et culturels ?* - Centre culturel Georges Brassens, mardi 7 novembre 2017.

▶ *Comment mieux travailler ensemble ?* - Centre culturel Georges Brassens, mardi 5 décembre 2017.

### Des remerciements

*A Maud Delahaye et Lucie Chusseau pour leur confiance et leur accueil.*

*A Laurence Le Quiliec pour sa participation et son envoi régulier de données historiques et documentaires sur Aytré.*



Emilie Baron, Thomas Bély, Léa Bogacz, Lisa Brayet, Apolline Clapson, Jeanne Delval, Mathilde Gleyo-Travers, Cassandre Nebot, Manon Pliszcak, Mado Prévitali-Miranda.

Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels Université Bordeaux Montaigne.

**François Pouthier**, Professeur associé des Universités.



# Sommaire

07

## Préambule

---

09

## Le cadre de l'accompagnement

---

Le Centre d'Innovation Sociétale UBIC  
Les modes d'action et de collaboration  
La méthodologie  
Le calendrier

13

## Cartographie dynamique de la ville d'Aytré

---

### Focus : Des éléments de contexte territoriaux

Données générales  
La culture à Aytré  
    La lecture publique  
    Les enseignements artistiques  
    Les programmes et actions culturelles  
    Synthèse

22

## Les enjeux aytrésiens

---

Une inter sectorialité  
Une inter territorialité  
Une inter culturalité

26

## Cadres d'actions et propositions pour le projet artistique et culturel de territoire aytrésien

---

Orchestrer un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

### Focus : L'éducation artistique et culturelle

Un programme d'éducation artistique et culturelle des plus jeunes à 16 ans  
Soutenir l'initiative culturelle des 16-25 ans  
Des pratiques et enseignements artistiques pour de nouvelles formes d'apprentissage  
Pour une « écologie de l'attention » en direction des plus âgé.e.s  
Accompagner et soutenir les dynamiques associatives

### Focus : Vie associative et bénévolat

Soutenir et fédérer les associations  
Valoriser l'action associative  
Accueillir ou permettre le développement de nouvelles associations culturelles et artistiques

Revendiquer une distinction à l'échelle de l'agglomération : l'alliance nature-culture

### Focus : Patrimoines naturels et culturels

Recueillir et mettre en lumière mémoire(s) et h(H)istoire(s)  
Valoriser les patrimoines naturels  
Des « vorticules élémentaires » : les espaces interstitiels de la commune  
Vers un tourisme expérientiel ?

# Sommaire

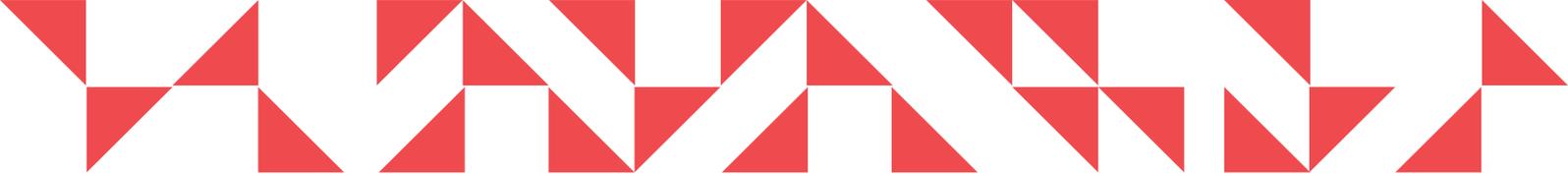
## 49 **En guise de conclusion : des espaces publics de proximité comme balises territoriales**

---

Le Parc Jean Macé : la Maison des apprentissages  
Le Centre culturel Georges Brassens : le lieu de la fabrique  
Le littoral : la conjugaison nature-culture  
Entre ces lieux, des cheminements doux

## 54 **Récapitulatif des propositions**

---



# Préambule

Cellule de base de la vie politique, **la commune occupe une place de choix dans l'imaginaire territorial français**. Lieu de l'événement, elle est aussi, bien avant la décentralisation, la première collectivité à avoir apporté son soutien aux initiatives culturelles. Durant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au Front Populaire, nombre de villes créent et financent bibliothèques, musées, théâtres, conservatoires et soutiennent sociétés savantes ou orphéons républicains. Au-delà du mythe d'un Etat, seul dépositaire des politiques culturelles, c'est dans les communes et notamment dans les villes que se sont forgés les grands modèles d'action culturelle.

L'Acte I de la décentralisation, constitué des lois de 1982 et 1983, marque une véritable reconnaissance des collectivités locales en France. La perspective change : communes, départements puis régions s'affranchissent des tutelles administratives et financières par le principe de libre administration, se voient transférer compétences et responsabilités, se dotent d'un pouvoir exécutif et d'une administration, la fonction publique territoriale<sup>1</sup>. Bien que le cadre constitutionnel demeure inchangé, les communes pour celles qui en ont la volonté et les moyens peuvent intervenir dans la vie artistique et culturelle tant que l'Etat ne vient pas légiférer, réglementer, contrôler.

**On distingue traditionnellement voire caricaturalement deux grandes logiques d'action culturelle municipale :**

- ▶ La première puise dans le tissu associatif local pour construire une dynamique et un projet d'animation conçus comme éléments de construction de la sociabilité. Basée sur la participation et l'implication des habitants, l'action s'inscrit dans le courant de l'éducation populaire et de la démocratie culturelle ;
- ▶ La seconde s'inspire des politiques de démocratisation culturelle de l'Etat et repose sur une professionnalisation de la gestion et de la médiation culturelle. Les habitants sont alors des usagers auxquels des services sont offerts (médiathèque, école de musique, centre culturel, ...).

Mais en devenant moteur de politiques territoriales tout en conservant son pouvoir symbolique, l'action culturelle municipale a dorénavant transcendé cette typologie bien que ses principaux domaines d'intervention que sont la gestion d'équipements, la conservation, l'éducation artistique et le soutien aux initiatives locales, n'aient que peu évolué.

**La commune d'Aytré ne déroge pas à ce schéma. La culture y est une « catégorie de l'intervention publique »<sup>2</sup>.** La ville est dotée des équipements nécessaires : une médiathèque de qualité, des enseignements artistiques (danse et musique), un service et un centre culturel. Simultanément, elle apporte son soutien par subventions, et même par délégations pour certaines structures, à un tissu associatif dense et fourni : associations de quartiers, amicales, Société Laïque d'Education Populaire, retraités, Centre socio culturel, association Grand Large... Tout ceci en bénéficiant d'un excellent ratio entre dépense publique et services confiés. Malgré les tensions budgétaires et fiscales que connaît la France, le service public de la culture y est donc bien rendu.

**Toutefois, les mutations sociales, économiques, politiques et donc culturelles qui innervent aujourd'hui notre pays ne sont pas sans interroger ce schéma culturel municipal** qui, s'il fait état d'un bilan rempli et tenu, repose d'une part sur des orientations définies il y a maintenant 10 ans et, d'autre part, pourrait se révéler insuffisamment armé pour affronter de nouveaux enjeux territoriaux et sociaux.

<sup>1</sup> Lois du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, du 7 janvier et 22 juillet 1983 relative aux transferts des compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales, du 26 janvier 1984 relative à la création de la fonction publique territoriale. Ce corpus de textes est également nommé « Lois Defferre » du nom du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

<sup>2</sup> DUBOIS V., *La politique culturelle, genèse d'une catégorie de l'intervention publique*, Belin, Paris, 1999.

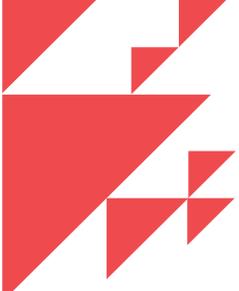
C'est pourquoi la Ville d'Aytré a souhaité reposer et approfondir son modèle d'action publique de la culture. Pour se faire, elle a constitué un Comité de Pilotage composé d'élu.e.s (adjoint.e.s à la culture, au tourisme, à l'animation, conseillers municipaux) et de trois membres associatifs représentant les comités de quartiers. Elle a également choisi d'être accompagnée dans cette démarche non sous forme de délégation, de commande ou de mission, mais en s'appuyant sur un savoir universitaire.

L'université Bordeaux Montaigne, par sa cellule de transfert UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture) et son Master d'Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (IPCI) a ainsi accompagné en maîtrise d'usages, tout au long de l'année 2017, la ville d'Aytré. Cet accompagnement s'est effectué non seulement en lien étroit avec le Comité de Pilotage et les techniciens municipaux mais aussi avec le tissu associatif aytrésien. Toutes et tous ont ainsi pu partager le processus engagé et, à partir du diagnostic réalisé, contribuer à faire émerger un schéma culturel revisité, dans le respect des dynamiques culturelles et humaines du service public comme des parties prenantes associatives.

**Signer un PACTe, pour un Projet Artistique et Culturel de Territoire aytrésien, est le résultat de cette démarche d'appropriation et de construction mutuelle.** Il est un outil pour aider à la construction du schéma culturel aytrésien pour les années à venir ; un outil auquel toutes et tous ont collaboré et participé avec espoir, celui de sa solidité et de sa durabilité, et engagement, celui d'un intérêt général partagé pour la culture, « *preuve qu'un partenariat d'observations partagées développe un partenariat de convictions partagées* »<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> SANCHEZ JL., *Les indispensables réformes, propositions issues de 20 ans de décentralisation*, éditions Odas, Paris, 2015.



# Le cadre de l'accompagnement

Il a été fait le choix de mener une recherche-action qui permette, d'une part au Comité de Pilotage aytrésien de disposer d'un état des lieux critique, nécessaire pour faire émerger des cadres d'actions publiques ; d'autre part de collecter et de partager avec les associations aytrésiennes non uniquement leurs attentes mais aussi leurs questionnements et leurs propositions. A intervalles réguliers, tant dans un souci de transparence que de validation des apports, des temps d'échange avec le Comité de Pilotage comme avec les associations aytrésiennes ont permis d'informer, amender ou confirmer les hypothèses construites communément. Des apports méthodologiques et théoriques, enfin, ont autorisé au fur et à mesure du déroulement de la recherche-action des éclairages, des approfondissements. Les outils proposés au collectif poursuivent l'ambition d'une autonomisation et d'une transmission de la démarche dans une optique de poursuite et/ou de reproduction.

**La recherche-action, déclinée en accompagnement à maîtrise d'usages<sup>4</sup>, a pour objectif d'accroître le pouvoir d'intervention de chacun** sur les situations professionnelles dans lesquelles il est engagé et de développer des compétences nouvelles. Ce qui est recherché, c'est la capacité des acteurs à analyser des situations, à résoudre des problèmes concrets, à formaliser les compétences implicites produites dans l'action et à les transformer en savoirs communicables. En s'attachant à traiter de problèmes ou de projets réels, la recherche-action constitue une «*remarquable opportunité pour entraîner à la combinaison et à la mobilisation de ressources pertinentes (savoirs, savoir-faire, ...), pour créer et mettre en œuvre des compétences*»<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> L'Accompagnement à Maîtrise d'Usages est une notion se référant à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui inclue aux études de conception les utilisateurs (ici le tissu associatif) et les usagers (ici les habitants).

<sup>5</sup> LE BOTERF G., *L'ingénierie des compétences*, éditions d'Organisation, Paris, 1998.

## Le Centre d'Innovation Sociétale UBIC

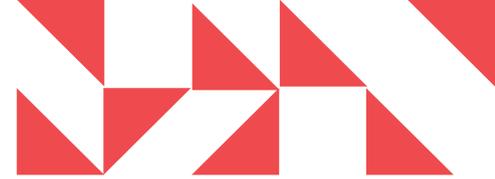
UBIC (Université Bordeaux Inter Culture) est un Centre d'Innovation Sociétale labellisé par l'IdEx Bordeaux, plateforme de collaborations entre l'Université et le monde socio-économique sur le champ «culture, économies créatives et territoires». **L'objectif principal est d'accompagner les acteurs de la culture et des industries créatives dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets**, en mettant à disposition des professionnels, les savoirs et savoir-faire universitaires.

Les Sciences Humaines et Sociales jouent un rôle décisif dans la construction et la compréhension du fonctionnement de nos sociétés contemporaines. Si la recherche fondamentale permet de fonder une démarche au long cours, la recherche-action et les sciences participatives répondent à la fois aux «*préoccupations pratiques des personnes se trouvant en situation problématique*» et au «*développement des sciences sociales par une collaboration qui les relie selon un schéma éthique mutuellement acceptable*»<sup>6</sup>.

*Sciences participatives : Formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée, insistant davantage sur la coopération entre recherche et société à toutes les étapes de la production de connaissances.*

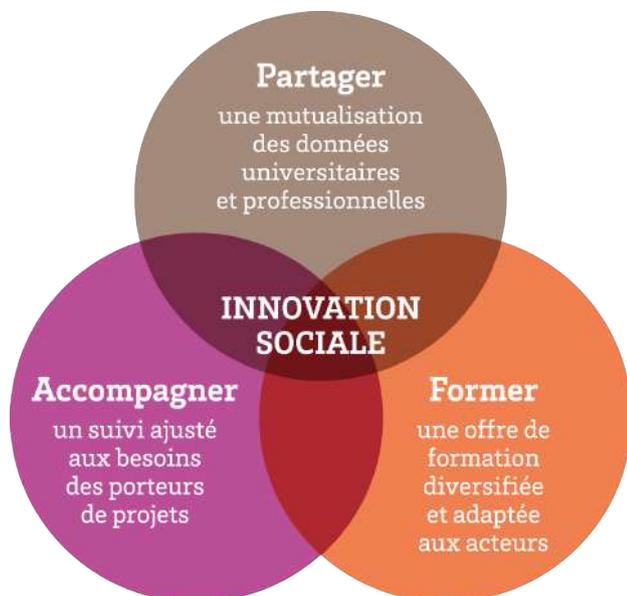
Emmanuel Porte, *Les Cahiers de l'Action* N°48, septembre 2017.

<sup>6</sup> RAPOPORT R., *Les trois dilemmes de la recherche-action*, Connexions N°7, 1973.



Aussi la démarche proposée par UBIC à la Ville d'Aytré a consisté en un travail de co-construction entre des élu.e.s, des technicien.ne.s (municipaux, des représentants associatifs, des chercheurs et des étudiants. Une co-construction au terme de laquelle la mise en œuvre de méthodologies pratiques vise certes à satisfaire la commande, mais aussi à transférer des savoir-faire de sorte que le commanditaire puisse ultérieurement assumer en autonomie les enjeux, tant il est vrai que dans un monde en constante et pleine mutation, les usages, les mobilités et la diversité des pratiques culturelles brouillent les représentations traditionnelles de nos rapports à l'art, à la culture et à la société et imposent aux acteurs de remettre en question leurs pratiques et cadres d'action.

## Les modes d'action et de collaboration d'UBIC



## Méthodologie

Chaque territoire étant spécifique, les modalités de mise en œuvre de recherche-action proposées par UBIC empruntent des voies différentes. Afin de répondre aux attentes de la ville d'Aytré, il a été proposé :

**D'établir un état des lieux à partir des données démographiques et des diagnostics produits par la commune et ses partenaires publics** (CAF, Département) et de dix entretiens avec les élu.e.s et technicien.ne.s municipaux concernés par les enjeux culturels. Munis de l'ensemble de ces données, ont été définis et proposés au Comité de Pilotage, puis au Bureau municipal de juillet 2017, les principaux axes culturels ;

De **constituer une première communauté d'intérêt associative** : un questionnaire a été adressé à toutes les associations en septembre et octobre 2017 suivis d'ateliers participatifs sur les thématiques identifiées en octobre et novembre 2017 ;

Enfin, **de communiquer et valoriser le résultat de ces travaux** auprès des parties prenantes associatives puis des élu.e.s et technicien.ne.s de la Ville d'Aytré avant présentation en bureau municipal de décembre 2017 pour application par phases successives à compter de 2018 et ce jusqu'à la fin du mandat.



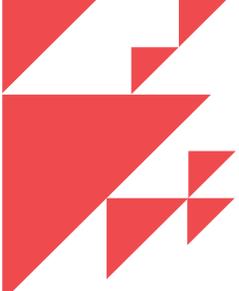
A sa manière, UBIC participe à la construction d'une nouvelle ingénierie culturelle territoriale. Une ingénierie qui nécessite des dialogues reconnaissant les singularités et les missions de chacun tout en étant en mesure de les conjuguer ; une ingénierie qui pose également la nécessité d'une responsabilité partagée, moyen privilégié et essentiel de co-construction des politiques publiques.

Que ce soit à travers la formation dispensée dans le cadre du master IPCI ou via les dispositifs d'Assistance à Maîtrise d'Usages mis en œuvre par UBIC, notre ambition est tout autant de former des ingénieurs compétents que des citoyens responsables, attentifs à la diversité culturelle, à la nécessaire préservation et prise en compte des cultures dans le monde. Tout en veillant à ne pas verser dans un nouveau « catalogue » des caractéristiques culturelles spécifiques, il s'agit de s'attacher à analyser comment tout cela peut s'inventer sous forme de sciences participatives, avec et dans l'interaction permanente aux autres et comment cela peut nous permettre de sortir de nos « sentiers de dépendance », interroger nos représentations et établir de nouveaux référentiels.

## Calendrier

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<b>PHASE 1 - MAI à JUILLET 2017</b>									
Rencontre groupe projet									
Traitement des données et entretiens									
Définition cadres d'actions									
Rendu au comité de pilotage et au Bureau municipal									
<b>PHASE 2 - SEPTEMBRE A NOVEMBRE 2017</b>									
Enquête associations et usagers - Arpentage									
Ateliers territoriaux et synthèses									
Rendu au Comité de pilotage									
<b>PHASE 3 - DECEMBRE 2017</b>									
Restitution Associations et Bureau municipal									





# Une cartographie dynamique de la ville d'Aytré

## Focus

### Des éléments de contexte territoriaux

Aujourd'hui, notre pays est entré dans une nouvelle phase de décentralisation et d'organisation territoriale de la République. La naissance de l'intercommunalité – dès 1995 avec la LOADT- puis à partir de 1999 et 2000 avec les Lois d'Organisation et d'Aménagement Durable du Territoire<sup>7</sup>, a profondément bouleversé le paysage politico-administratif. Les différentes lois de réforme des Collectivités territoriales et la loi Création, Architecture et Patrimoine ont engagé plus récemment une réforme d'une très grande ampleur<sup>8</sup>. Avec toutefois une spécialité française qui demeure, le redécoupage sur bases antérieures<sup>9</sup> ; celui des Régions, avec des hauts et des bas, des grandes et des nouvelles ; celui de l'intercommunalité avec la fusion d'EPCI, la constitution de métropoles et la création de communes nouvelles.

Ainsi naissent de « nouveaux territoires » qui prennent place au côté des **territoires institués**, à commencer par le plus ancien d'entre eux, la commune. Car, on ne peut aujourd'hui faire abstraction de ces autres territoires institués qui regroupent des communes

---

7 Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995 (LOADT), LOADDT du 25 juin 1999 et Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

8 Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions, Loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (CAP).

9 Celles des communes, des départements et des régions.

limitrophes (EPCI) inscrites comme le demande la loi dans une continuité territoriale, qui font le choix de s'associer et de développer un projet, c'est-à-dire de mutualiser ressources et énergies pour mener des politiques publiques en commun<sup>10</sup>.

Mais cette notion commode de territoire a également pour vocation d'aborder ce que sont les processus sociaux quand ils s'inscrivent dans un espace et un temps ; en d'autres termes, de résoudre l'équation entre délimitation cartographique et relations sociales. C'est pourquoi on ne peut faire fi de nos **territoires de vie**. Si ils ont longtemps correspondu aux parcours quotidiens (manger, dormir, travailler), ces derniers sont aujourd'hui confrontés à de nouvelles mobilités. Les parcours de vie, qu'ils soient diachroniques – une distance habitat – travail – loisirs qui ne cesse de progresser – ou synchroniques – des flux touristiques, des lieux de vie évolutifs suivant l'âge – accroissent les périmètres spatiaux et temporels<sup>11</sup>. Par nos usages le territoire de vie recouvrerait une dimension collective ,dans un ou plusieurs groupes sociaux de référence, définissant de nouveaux cercles périphériques<sup>12</sup>, poupées gigognes à l'infini.

D'autant que ces territoires de vies génèrent des vécus. Le **territoire vécu** de tous influe sur le regard que chacun porte à l'espace qui l'entoure. Il ne peut s'abstraire d'une construction identitaire croisant dimension historique et symbolique, sociale et familiale, addition de valeurs patrimoniales et

---

10 MIQUEU C., POUTHIER F., *Passage à l'A.C.T.e., pour les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en grande Région ALPC*, UBIC, Bordeaux, 2016.

11 Enquête usagers de la Ville d'Aytré.

12 GUILLUY C., *Fractures françaises*, Flammarion, Paris



mémorielles. «L'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturation lente pour devenir territoire<sup>13</sup>», comme si les sociétés façonnaient des territoires qui à leur tour façonnent l'imaginaire d'une sociabilité territoriale.

D'où l'importance que **la culture**, dans nos textes de loi, **demeure «une responsabilité partagée (...) exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat (...)**», comme par ailleurs «*les compétences, en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire*<sup>14</sup>».

Toutes les collectivités se trouvent donc dans l'obligation de mieux éprouver leurs interventions, voire de mieux les articuler. La refonte des Collectivités territoriales nécessite ainsi de bien déterminer la posture de chacune, tout en participant à l'élaboration d'autres outils de partage et d'une meilleure coordination de l'action publique, au service d'un développement du(des) territoire(s) plus concerté.

Mais les lois ne se limitent pas à produire de nouveaux cadres d'articulation de leurs interventions. Elles impliquent également le besoin de ne pas limiter l'action publique à une vision statique de sauvegarde de secteurs ou de délimitation de périmètres. C'est une nouvelle « dimension » qu'il convient d'inventer « *dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* »<sup>15</sup>.

**Cette notion de droits culturels n'est ni un dispositif de plus ni une doxa nouvelle.** C'est plus simplement une « *pédagogie de la singularité, de la différence et de la solidarité* »<sup>16</sup> ; une manière de nous interroger sur nos pratiques professionnelles dans un monde et une République en fortes mutations et de les repenser dans le champ de la culture et en conséquence dans celui des autres politiques publiques ; une façon de se transformer continûment sans se perdre<sup>17</sup> et une preuve que la diversité qui pouvait être considérée

comme un frein à la cohésion et donc à la démocratie, doit être comprise avant tout comme une ressource.

Dans cette rencontre avec l'art et la culture, l'on voit ainsi poindre un nouvel enjeu de lien social et d'émancipation. Via les notions de citoyenneté et de participation, de dignité et d'identité, l'action culturelle communale demande donc à être (ré)interrogée. Car le monde de la culture, mais nous devrions sans doute parler de la sphère des idées en général, connaît de profondes mutations politiques, économiques et sociales qui affectent tant nos rapports à l'art et à la culture que notre manière de voir et vivre le territoire. Artistes, opérateurs culturels, élu.e.s et autres passeurs doivent faire face à une évolution profonde des paradigmes qui légitimaient leur rôle et leurs manières de faire.

Cette évolution des modes de vie modifie parallèlement le rapport que chacun d'entre nous entretient avec la culture (avec les cultures). Les transformations des comportements, l'évolution des temporalités ainsi que la banalisation des médias numériques entraînent une diversification des pratiques culturelles que le métissage des langages artistiques contribue à renforcer. Fragmentation sociale et «indiscipline» artistique engendrent ainsi la naissance de « *nouveaux territoires*» sociaux qui viennent s'ajouter aux changements de repères qui affectent la géographie de la culture.

Tout en étant conscient du chemin parcouru – la culture est devenue une catégorie de l'intervention publique communale dotée de moyens, d'équipements, d'élus et techniciens référents -, il convient dorénavant de **construire de nouveaux assemblages entre acteurs associatifs, habitants et élus**, toutes et tous confrontés à un édifice social et économique fragilisé, dans un territoire tout autant communal qu'en interaction avec ses voisins.

Voilà qui ouvre beaucoup d'incertitudes dans un temps de raréfaction de budgets publics, beaucoup de nouvelles constructions à venir qui risquent de prendre du temps ... et si l'on regarde le verre à moitié plein : beaucoup d'opportunités à saisir ! C'est l'enjeu que se sont donnés les élu.e.s d'Aytré en souhaitant faire évoluer les contours de la politique culturelle municipale en un temps de recomposition territoriale.

<sup>13</sup> MARIE M., *L'anthropologue et ses territoires, qu'est-ce qu'un territoire aujourd'hui*, espaces et sociétés N°119/4, ERES, 2004.

<sup>14</sup> Article 103 de la loi NOTRe.

<sup>15</sup> Idem.

<sup>16</sup> DE BODT R., *Quelques réflexions d'ensemble en vue d'évaluer nos pratiques socio-artistiques*, Maison de la création de Laeken, 5 décembre 2012, Bruxelles.

<sup>17</sup> CHAMOISEAU P., GLISSANT E., *L'introuvable beauté du monde. Adresse à Barack Obama*, Galaade, Paris, 2009.

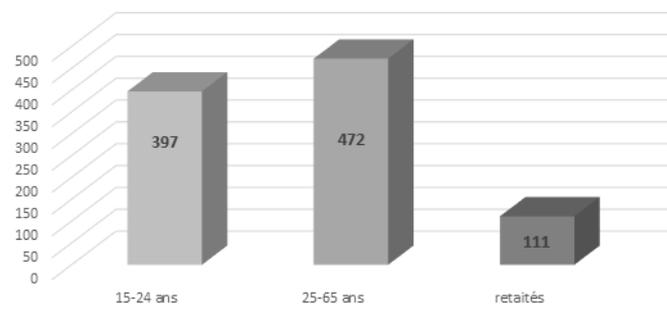
## Données générales

La commune d'Aytré est mitoyenne de la ville de la Rochelle et notamment du quartier des Minimes et de celui de la gare. Elle fait partie de sa Communauté d'agglomération. Ville littorale, baignée par l'océan Atlantique, Aytré est traversée par deux voiries pénétrantes de l'agglomération rochelaise et par deux lignes de chemin de fer dont une compte une halte ferroviaire (Aytré-Plage) qui accueille les trains TER. Le territoire de la commune est composé de quartiers urbains continus ; d'un bâti industriel, lié à l'usine Alstom, et commercial, avec une vaste zone d'activités économiques intra rocade et extra rocade dans le lieudit La Jarne ; de terrains agricoles et au sud-ouest d'un quartier balnéaire avec une longue plage ouverte sur le pertuis d'Antioche où se pratiquent Kitesurf et véliplanchisme.

La ville d'Aytré comptait 9 006 habitants en 2015. Sa population a progressé de 6,7 % en moins de deux ans<sup>18</sup>. Comme de nombreuses communes du Grand Ouest, cette croissance n'est pas liée à un quelconque dynamisme démographique mais à un solde migratoire positif. 13% de sa population sont en effet des « arrivants » qui viennent soit d'autres communes du département, soit de région parisienne. Ils sont jeunes pour 40% d'entre eux (entre 15 et 24 ans), retraités pour certains (11 %) mais en très grande partie actifs (49%). Comme ceux qui habitent précédemment Aytré, ce sont en majorité des ouvriers, employés et professions intermédiaires, soit des « classes moyennes à faibles niveaux de revenus »<sup>19</sup>. Les professions intellectuelles, malgré la proximité avec l'université et de grandes entreprises, sont peu représentées. Le taux de chômage est de 14,3 %, en baisse mais au-dessus de la moyenne nationale tout en demeurant proche des niveaux régionaux.

<sup>18</sup> 8 444 habitants en 2013. Source INSEE.

<sup>19</sup> Idem



Graphique 1 : Les nouveaux arrivants à Aytré

La population demeure marquée pour une large part par les 18-39 ans (2 727) et dans une moindre mesure les 15-64 ans (3352 ; + 625), les couples avec enfants (plus de 2) semblant quitter la commune pour acheter un logement plus grand et plus éloigné des centres<sup>20</sup>. A noter que dans cette catégorie sont également comptabilisés 228 étudiants de 20 à 24 ans.

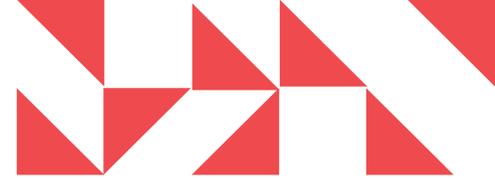
Toutefois, la population aytrésienne vieillit avec une nette progression des plus de 60 ans. Cette progression ne peut s'expliquer par l'arrivée de retraités extra-communaux - à la recherche de soleil, d'eau et de sécurité - comme dans d'autres communes littorales de la façade atlantique. Seuls 9% sont identifiés comme tels sur une tranche d'âge de 1 300 personnes. La population aytrésienne vieillit donc « sur place ». Parmi ces retraités, on compte une grande majorité de femmes seules, moins propriétaires de leurs logements que les couples ou les hommes seuls et dont 36% sont suivies par le Centre Communal d'Action Sociale<sup>21</sup>.

Enfin, son environnement littoral, dorénavant préservé et re-structuré - sentiers de découvertes<sup>22</sup>, plage, vélodysée... - n'attire que peu de touristes nationaux ou étrangers, alors que la Communauté d'agglomération de La Rochelle connaît une fréquentation en forte hausse (42 % du tourisme du département de la Charente Maritime) avec une

<sup>20</sup> Source : Bilan évaluation du Projet Educatif Local d'Aytré 2012-2015, décembre 2015.

<sup>21</sup> Source : Enquête « Besoins et attentes des seniors d'Aytré », CCAS, 28 septembre 2016.

<sup>22</sup> Rapport intermédiaire Etude diagnostic, sentiers de découverte d'Aytré, Présentation du parcours localisation des bornes explicatives, Phase préparatoire, Nature17 environnement, août 2012.



croissance des nuitées non seulement en haute saison (+ 6%) mais également en avant (+ 2%), après (+3%) et arrière-saison (+5%)<sup>23</sup>. Il est vrai que l'offre hôtelière, et malheureusement l'hôtellerie de plein air, est dorénavant fortement limitée à Aytré<sup>24</sup>.

Aytré est marquée par un *turn over* communal moyen avec le départ de familles nombreuses actives, qui impacte le nombre des 0-14 ans et un vieillissement certain de sa population. Son tissu socio-professionnel demeure celui d'une classe moyenne à faibles revenus sans influence de l'activité de communes voisines : La Rochelle, son université, ses services et ses entreprises, Châtelaillon-Plage, son tourisme et ses retraités à bon niveau de revenus pour exemple.

## La culture à Aytré

Depuis plusieurs années, la ville d'Aytré développe nombre d'actions culturelles<sup>25</sup> : sa médiathèque (3,19 ETP) dispose d'un fonds documentaire consistant et enregistre une fréquentation continue ; son école de danse (2 ETP) compte 100 inscrits, à laquelle s'adosse un cours spécifique de piano, de formation musicale et de chant (1 ETP) qui la fait nommer Ecole de danse et de musique ; son centre culturel Georges Brassens (160 places) accueille des événementiels (Drôle(s) de festival en jeune public, concerts, ...) et des activités permanentes (ateliers arts plastiques, cours de yoga, ...) ; des événements estivaux en bord de côte (Aytré Plage) et toute l'année dans la ville (Messidor, Festi Hip-hop) rythment les saisons ; enfin son tissu associatif culturel compte parmi ses rangs trois comités de quartiers bien identifiés et une quarantaine de structures associatives qui avec ou sans salariés, avec nombre ou peu de bénévoles assurent activités culturelles, socio-culturelles et/ou de loisirs.

<sup>23</sup> Charente Maritime Tourisme, Mes chiffres clés 2015. Ma note de conjoncture, septembre 2016.

<sup>24</sup> Depuis la tempête Xynthia, qui en « concomitance avec une pleine mer de vives-eaux (coefficient de 102) s'est traduite par une surcote de 1,5 mètre sur le littoral, expliquant une montée des eaux assez exceptionnelle » a causé la mort de plusieurs personnes, de nombreux dégâts matériels et l'interdiction dorénavant de disposer de campings en bord de mer (Source : MIGAUD D., BERTRAND JM., Les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique (Xynthia) et dans le Var, Cour des comptes, juillet 2012).

<sup>25</sup> Sources : Projet de développement culturel de la ville d'Aytré, décembre 2009 et Fonctionnement du service de septembre 2014 à décembre 2016, Maud Delahaye.

Un adjoint au Maire est délégué à la culture et s'appuie sur un service de 2 personnes : une responsable de service culturel et son adjointe en charge de la programmation et des actions culturelles de la Ville. Des actions s'inscrivent également dans des programmes sportifs (Aytré-Plage) et dans les Temps d'Aménagement des rythmes scolaires (TAP) qui sont intégrés au Projet Educatif de Territoire et au Contrat CAF Enfance communaux, pilotés par le service éducation de la ville.

Ces cadres d'action s'inscrivent dans un projet de développement culturel de la ville d'Aytré voté en 2009 et qui a fait l'objet d'une évaluation de sa mise en œuvre en 2014<sup>26</sup>.

## La lecture publique

Anciennement bibliothèque du parc Jean Macé, la médiathèque a été inaugurée en 1988<sup>27</sup>. Elle est installée dans le Parc Jean Macé face à l'école de musique et de danse et est contiguë aux locaux de la Société Laïque d'Education Populaire (Slep).



<sup>26</sup> Projet de développement culturel de la Ville d'Aytré, décembre 2009 et Evaluation et bilan de sa mise en œuvre (2009-2014).

<sup>27</sup> Source : Site internet Médiathèques Agglomération de La Rochelle.



Sa superficie de 670 m<sup>2</sup> s'étend sur deux niveaux. 400 m<sup>2</sup> sont accessibles pour le public dont 170 m<sup>2</sup> sont consacrés à des espaces d'animation et d'exposition. Elle compterait également 5 m<sup>2</sup> de cafétéria. La médiathèque est ouverte 17 heures par semaine<sup>28</sup>, 239 jours par an (pas le dimanche) soit 977 heures/an ce qui en fait un service public fort accessible<sup>29</sup>. Son catalogue compte 25 000 références et est désherbé régulièrement, des documents et supports sonores (une petite discothèque) et vidéos. Elle dispose de trois liseuses, d'un seul poste à accès internet et d'espaces de lecture agréables, notamment chez le jeune public. Le catalogue est accessible en ligne ainsi que la réservation. L'inscription est symboliquement payante pour un chiffre d'affaires annuel faible (2700 €/an). La médiathèque s'inscrit dans les prémices d'un schéma de lecture publique à l'échelle de l'agglomération qui permet d'emprunter librement pour le même tarif dans toutes les bibliothèques et médiathèques de l'agglomération, de bénéficier de l'offre numérique du portail et d'une inscription gratuite à la bibliothèque universitaire. En revanche, la médiathèque d'Aytré n'entretient que des liens distants avec la Médiathèque départementale de Charente-Maritime, tout en faisant partie de son réseau (- 10 000 habitants).

**La médiathèque connaît une bonne fréquentation avec 1 219 inscrits.** Ce sont avant tout des enfants de moins de 14 ans (582 jeunes) et des adultes de 15 à 64 ans (478) qui peuvent être parfois leurs parents. Les personnes âgées sont les moins représentées avec seulement 159 inscrits. Toutefois, la fréquentation a légèrement baissé ces dernières années (- 7 %), croisant à la fois des tendances nationales (baisse des prêts et concurrence numérique) et locales (des moyens humains et financiers contraints)<sup>30</sup>.

**Depuis trois ans, en effet, le budget consacré à la médiathèque a perdu 34 K€** (210 K€ en 2014 contre 176 K€ en 2016) et si le budget d'acquisition a été maintenu (22 K€), le fonctionnement a été

<sup>28</sup> Mardi et jeudi de 15h à 18h, mercredi toute la journée, samedi l'après midi.

<sup>29</sup> MCC, *Evaluation des bibliothèques territoriales*, Rapport annuel des bibliothèques municipales et de groupements de communes, Aytré, 2016.

<sup>30</sup> MCC, *Evaluation des bibliothèques territoriales*, Rapport annuel des bibliothèques municipales et de groupements de communes, Aytré, 2014, 2015 et 2016.

fort réduit : l'action culturelle est ainsi passée de 4 115 € à 793 €<sup>31</sup>, soit moins que les acquisitions de fournitures, et les actions, si elles se sont poursuivies en direction du primaire, ont cessé en collège. La médiathèque ne s'investit plus également dans les temps d'Aménagement des rythmes scolaires. Le capital humain s'est réduit et a été en partie réaffecté à l'action culturelle territoriale (création d'un poste de chargée de programmation et d'action culturelle). Il ne représente plus que 3.19 ETP en 2017 (dont un agent en disponibilité) contre 4,97 ETP début 2016 et 5,37 ETP début 2015. Les personnels restant se sentent dorénavant peu reconnus dans leurs métiers et leurs pratiques<sup>32</sup>.

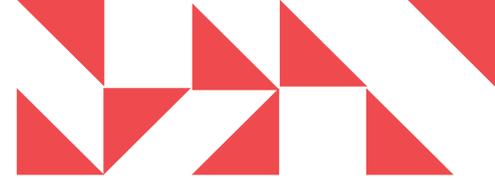
Enfin, **notons que ces services se renouvellent peu** : le wifi gratuit est certes existant mais rencontre des difficultés de fonctionnement, il n'existe pas de bornes de téléchargement, aucun « *bouquet numérique* » n'est encore proposé<sup>33</sup>, aucun nouveaux espaces de travail et de loisirs ainsi que leurs services associés (café, brasserie, co-working, visioconférence, imprimante, grainothèque,...) ne sont présents comme ce que peuvent offrir dorénavant quelques grandes médiathèques qui deviennent des « *tiers-lieu au cœur de la ville et du territoire* », pour reprendre les termes de la sénatrice Sylvie Robert<sup>34</sup>.

<sup>31</sup> Arrêt des actions Plan B cinéclub, résidences d'auteurs, jeune public, ...

<sup>32</sup> « *Ils pensent que je suis caissier.e chez Leclerc* ». Entretien avec Frédérique Carchano, Laurence Le Quiliec et Grégoire Trembleau, médiathèque, juin 2017.

<sup>33</sup> En cours de proposition via le réseau communautaire.

<sup>34</sup> ROBERT S., *Rapport à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques*, juillet 2015.



## Les enseignements artistiques

L'école de musique et de danse occupe un bâtiment dans le parc Jean Macé, face à la médiathèque.



Elle dispose d'une « école de musique » (1 ETP) **limitée à 20 élèves** en cours individuel de piano dans une relation d'apprentissage de « *face à face pédagogique* ». Collectivement, l'enseignante propose également une formation musicale de cycle 1 (les cycles suivants étant assurés par le Conservatoire de La Rochelle) et un atelier de chant. 45 élèves aytrésiens pratiquent la musique dans des écoles et conservatoires d'autres communes de l'agglomération, ce qui fait d'Aytré la première commune de l'agglomération<sup>35</sup> à envoyer des élèves au Conservatoire de La Rochelle. D'autres suivent des cours collectifs à la Slep : saxophone, batterie, guitare, chorale espagnole et tzigane, chant, percussions africaines, atelier en groupes.

L'école de danse dispose de 2 enseignantes (2 ETP) pour deux enseignements (classique et modern jazz) et deux studios de bonne taille et de qualité, même si l'on peut regretter dans le deuxième studio un plancher non suspendu et un plafond assez bas, et l'absence pour les deux de douches<sup>36</sup>. Ses effectifs, bien qu'en baisse

<sup>35</sup> Hors La Rochelle, bien évidemment. Source : répartition des élèves par lieu de résidence, année scolaire 2016/2017, Réseau des écoles de musique et de danse.

<sup>36</sup> Entretien avec Lydia Berland et Nadège Kchouk, école de danse, juin 2017.

(-20%)<sup>37</sup> demeurent conséquents avec 158 jeunes et des cours adultes qui pourraient être renforcés. **A l'inverse de l'école de musique, les enseignements de danse accueillent de nombreux élèves hors Aytré.** L'ensemble de ces enseignements artistiques aytrésiens (non compris les ateliers collectifs de la Slep) sont intégrés au schéma communautaire des enseignements musiques et danses<sup>38</sup> et sont soutenus financièrement pour cela par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle<sup>39</sup>.

L'école de musique et de danse d'Aytré est municipale avec des enseignants à statut différent et propose chaque année un gala (avec un budget d'acquisition de costumes de 1 400 € en 2016 et une participation à la location de la salle) qui réunit l'ensemble de ses élèves dans un grand établissement de La Rochelle, en raison de la fréquentation et des contraintes de plateau. Constatons que peu d'animations sont développées le reste de l'année et aucune participation aux actions et événementiels culturels aytrésiens. Les enseignements artistiques ne s'inscrivent ni dans les temps d'aménagements des rythmes scolaires ni dans des actions en temps scolaire. Les personnels d'ailleurs se sentent peu reconnus dans leurs métiers et leurs pratiques et insuffisamment intégrés aux actions aytrésiennes<sup>40</sup>.

<sup>37</sup> Source : Fonctionnement du service de septembre 2014 à décembre 2016.

<sup>38</sup> Schéma communautaire de développement de l'enseignement de la musique et de la danse, 1er septembre 2015-1er septembre 2021, 11 janvier 2016. L'école de musique et de danse d'Aytré est reconnue « *Ecole territoriale* », respectant « *le socle minimum des orientations pédagogiques nationales d'enseignement de la musique et de la danse* ».

<sup>39</sup> 47 450 € pour l'année 2015. Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire du 13 octobre 2016.

<sup>40</sup> Entretien avec Lydia Berland et Nadège Kchouk, école de danse, juin 2017.



## Les programmes et l'action culturelle

La programmation artistique et culturelle de la ville d'Aytré s'organise d'une part dans des espaces différenciés couverts comme extérieurs et d'autre part, non autour d'une « saison » mais « d'événements » qui rythment l'année.

**Le centre culturel Georges Brassens est composé d'une salle à gradins rétractables d'une jauge de 160 personnes.** Son gradin est récent et confortable. La pente et donc la visibilité sont excellentes et son rapport scène-salle fort agréable. Son plateau, bien que manquant quelque peu de profondeur dispose d'une bonne ouverture (au manteau comme de mur à mur) et d'une hauteur sous cintres permettant l'accueil de spectacles professionnels. L'équipement technique est complet en termes de régie mais manquerait éventuellement de quelques accroches sur plateau et en salle. Une course technique l'agrémenterait favorablement.



La salle est complétée par un accueil public (bar, billetterie, espace d'exposition) spacieux au regard de la jauge, de loges et d'un espace équipé de catering. Sa localisation dans la commune, au bout d'une impasse dans un quartier résidentiel conjoint à La Rochelle, ne lui permet pas d'être identifié comme un « lieu de vie ».

**Les espaces publics extérieurs sont nombreux et bien identifiés.** Que ce soit bien évidemment la plage à laquelle est adossé le Parc de Godechaud – « la porte d'entrée au littoral »<sup>41</sup>, le Parc Jean Macé qui abrite équipements culturels et espaces paysagers différenciés (jardin, bois, esplanade verte), le lac avec son découpage, ses rives, ses oiseaux et ses myocastors ou encore la place des Grands Prés comme celle des Charmilles (Hôtel de ville), ou même les parkings d'Alstom, la ville est riche de lieux dégagés et bien identifiés<sup>42</sup>.

**Ces différents lieux sont investis par une programmation d'événementiels.**

► Le Fest'Hip-Hop, destiné avant tout à la jeunesse tout en fédérant nombre de parents. Il a lieu mi-mai, Place des Grands Prés. Si son budget est modeste (10 K€ en 2017), l'intérêt que présente l'événement nécessiterait de l'avis de la chargée de programmation de mieux faire lien avec l'éducation populaire et le service jeunesse<sup>43</sup>.

► Aytré plage ; cet événement de près de deux mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet pour s'achever fin août, est sans conteste un moment fort de la programmation aytrésienne. Compte tenu de sa durée et du nombre de micro-événements qui le constituent (concerts avec des budgets variant de 500 à 700 €, ateliers de pratiques et initiation, feu d'artifice et bal pour le 14 juillet et le 15 août (7 500 €), DJ set, Nuits des étoiles, cinéma plein air, balades commentées<sup>44</sup>, programmes de remises en formes, partenariat avec l'association musicale AAA, ...), Aytré plage est plus une « saison

41 Entretien avec Katia Grosdenier, Adjointe au développement du tourisme, animation du littoral et économie locale, et Yannick Gautreau, responsable du service des sports et des activités sur le littoral, juin 2017.

42 Enquête usagers.

43 « Je souhaiterais retravailler avec la Slep dans le cadre du PEL ». Entretien avec Lucie Chusseau, juin 2017.

44 « Comment les vikings venaient-ils camper » ou « le siège de La Rochelle » en 2017. Entretien avec Katia Grosdenier, adjointe au développement du tourisme, animation du littoral et économie locale et Yannick Gautreau, responsable du service des sports et des activités sur le littoral, juin 2017.



inversée»<sup>45</sup> qu'un événementiel. Aucun élément chiffré ne permet d'analyser sa fréquentation mais de l'avis de l'ensemble des interviewés, sa réussite est patente avec une présence à quasi-parité des aytrésiens (40%) et des Rochelais (40%), et une catégorie restante (20%)<sup>46</sup> composée d'autres habitants de l'agglomération voire de touristes, d'excursionnistes charentais ou venant des Deux-Sèvres ou de Vendée.

▶ Avec cette programmation estivale, la biennale Messidor est l'autre événement majeur de l'été (mi-juin). Précédemment dénommé Prairial, ce moment fort croise stands et salon bios, spectacles, conférences et débats sur les questions environnementales et écologiques. Organisé par une association, l'événement est toutefois fortement porté par la ville d'Aytré (50 K€ de subvention et implication logistique et culturelle). Sa fréquentation est conséquente et donne lieu dorénavant à un temps « off », le Messidor Garden Party le 15 juillet au Parc Jean Macé<sup>47</sup>, organisé directement par le service culturel, en contrepoint d'Aytré Plage.

▶ Enfin, Drôle(s) de festivals, festival de spectacle vivant jeune public propose en fin d'année (novembre-début décembre) 5 spectacles ainsi que des ateliers, pour les plus jeunes, regroupés sur 10 jours. Son budget est de 10 K€. Il est le seul événement de l'année à faire l'objet d'une tarification (très modique) d'accès.

A cela s'ajoute différents temps plus fragmentés : fête des associations, place des Charmilles, portée par le service citoyenneté début septembre dans laquelle le service culturel programme un spectacle plein air et gratuit en soirée, une animation de Noël (3 K€) et des spectacles programmés au Centre culturel Georges Brassens. Le taux de remplissage et de billetterie pour les programmations payantes au centre culturel Georges Brassens est en forte progression (1000 personnes payantes pour 7 rendez-vous en 2016-2017 soit 90 % de remplissage<sup>48</sup>). Mais la dynamique de l'offre ne se limite pas à Aytré, à la municipalité seule. La programmation associative est dynamique, voire semblerait en progression (taux d'occupation du centre culturel Georges Brassens). Toutefois, en l'absence totale d'éléments chiffrés comme de connaissances précises des actions entreprises, il est impossible d'évaluer précisément son impact.



.45 Se dit des saisons culturelles débutant en avant-saison estivale (après Pâques) pour s'achever en arrière-saison (au plus tard Toussaint). POUTHIER F., *Les ailes de saisons sont-elles désirables pour le territoire et l'action culturelle*, in GREFFIER L. (dir.), *Les vacances et l'animation, espaces de pratiques et représentations sociales*, L'Har-mattan, Paris, 2011.

.46 Estimation faite par Yannick Gautreau, responsable du service des sports et des activités sur le littoral, juin 2017.

.47 Photo de couverture.

.48 Source : Fonctionnement du service de septembre 2014 à décembre 2016.



## Synthèse

La culture est une catégorie de l'intervention publique de la municipalité aytrésienne, traduite par un service et des personnels, appuyée sur des équipements repérés et une programmation dense. Les enjeux et axes validés dans le projet culturel 2009 ont été réalisés. Les ratios entre dépense publique et services rendus sont bons mais cachent une réalité plus inquiétante.

Si les budgets de fonctionnement ont été maintenus, évoluant de 130 K€ à 170 K€ suivant les années de la Biennale Messidor ou non, si les recettes –privées comme de compensation communautaire- demeurent conséquentes voire en progression (110 K€ à 125 K€ suivant présence de la Biennale ou non), la masse salariale affectée à la culture est en forte baisse : -100 K€ entre 2014 et 2016 (400 K€ contre 300 K€ aujourd'hui). Ces baisses en capital humain érodent en partie la fréquentation de la médiathèque et de l'école de danse. Elles enrichissent également et surtout le repli de chacun sur son cœur de métier voire sur ses propres intérêts personnels plus que sur le sens du collectif.

Des points de vigilance qui ont donc pour conséquences :

- ▶ Une interconnexion réduite entre les trois pôles culturels ;
- ▶ Des actions conduites en partage et en transversalité avec d'autres services et politiques communales limitées ;
- ▶ Une coopération fragile et embryonnaire avec et entre la commune et d'autres pouvoirs publics (autres communes, agglomération, Département, Région, Drac) ;
- ▶ Une collaboration insuffisante avec la société civile : peu de constructions mutuelles entre ville et associations et entre associations entre elles ;
- ▶ Des situations d'urgence : le statut de certains personnels (précarité, grades différents à fonctions égales), le développement ou non de certains domaines (école de musique), un besoin de positionnement vis-à-vis de l'agglomération.

En un (gros) temps de réforme et d'évolutions des périmètres, en un temps de mutations sociales et économiques ainsi que de transitions environnementales, **il devient donc nécessaire de « redonner du souffle » et une nouvelle dimension à l'action publique aytrésienne de la culture.** C'est à quoi le comité de pilotage<sup>49</sup> s'est attaché depuis un an en s'appuyant sur des techniciens compétents, ce qui en soi est déjà un élément d'appréhension et d'envie.

<sup>49</sup> Source : Compte rendus du comité de pilotage sur le projet culturel.

# Les enjeux Aytrésiens

Dans un monde en mouvement où la constance de la transformation est la seule donnée stable, l'action publique de la culture aytrésienne n'en est plus à assigner, c'est-à-dire délimiter, définir ou déterminer des actions et des équipements, mais bien plutôt à épouser une démarche de l'obliquité<sup>50</sup>. La construction de politiques culturelles territoriales au bénéfice d'une meilleure cohésion sociale, soit des politiques qui s'appuient sur de véritables projets de territoire et non sur une simple rationalisation plus ou moins effective de l'action publique dans un espace géographique défini, se doit donc de mieux articuler les actions publiques dans et entre les collectivités, dans et entre les personnes privées et publiques qui animent le territoire communal.

La ville d'Aytré souhaite aujourd'hui reposer et approfondir son modèle d'action publique de la culture et construire son schéma de développement culturel à venir en lien plus étroit avec le tissu associatif et au regard des mutations territoriales qui l'impactent. C'est donc une politique de l'interconnexion - de l'entre et des inters - qui peut apporter réponse aux questions que se posent aujourd'hui la commune.

## Une inter-sectorialité

S'intéresser à chacun avant de s'intéresser à ce que l'on fait oblige au décloisonnement qui questionne les catégories de l'intervention publique construites en silos. **Plus que le mot de « transversalité », terme valise voire incantatoire, la ville d'Aytré peut revendiquer de donner corps à celui d'inter-sectorialité comme vecteur d'amélioration de la prise en compte des enjeux culturels dans l'ensemble des politiques territoriales<sup>51</sup>.** Le terme ne naît pas d'aujourd'hui : il était présent dans les politiques de la ville qui se sont constituées à partir du rapport Dubedout de 1982 « Ensemble refaire la ville »<sup>52</sup> mais également de manière plus missionnaire dans les chartes des Parcs Naturels Régionaux dès la fin des années soixante. Et il n'est pas anecdotique de constater que cette notion d'inter-sectorialité se pose avant tout dans le cadre de politiques territoriales, non dans le seul sens d'un aménagement équipementier qui a longtemps prévalu mais dans des politiques prenant en compte un territoire spatial et social, soit les personnes qui habitent le territoire.

L'inter-sectorialité, à la différence de la transversalité, demande au préalable de bien reconnaître la spécificité de chaque politique sectorielle. Sa plus-value réside donc dans les zones de partage et d'enjeux croisés. Il n'y a pas de bonnes intersections sans reconnaissance de filières et sans le renforcement de chaque secteur. Voilà qui demande de bien afficher ses enjeux et de bien connaître et comprendre ceux des autres afin d'éviter les représentations.

<sup>50</sup> JULLIEN F., *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Fayard, Paris, 2008.

<sup>51</sup> POUTHIER F. « *Travailler en transversalité. Comment mieux travailler avec les autres directions dans sa collectivité ?* », 3<sup>èmes</sup> Assises de la Fédération Nationale des Associations des Directeurs des Affaires Culturelles Plaine-Commune, octobre 2014.

<sup>52</sup> DUBEDOUT H., *Ensemble refaire la ville*, La Documentation française, Paris, 1983.



Preuve est faite que le projet culturel aytrésien ne peut reposer sur les seules forces culturelles et artistiques. Des «inters» entre les différents segments de l'intervention publique locale sont donc à rechercher.

► Nous avons pu constater qu'il était tenu d'abord au sein même du champ culturel entre enseignements artistiques, livre et lecture, action culturelle et socio-culturelle.

► Il a débuté avec la jeunesse au travers des TAP mais demanderait encore à être approfondi en « *montant à l'étage* »<sup>53</sup>.

► Il est existant avec l'animation estivale et les démarches environnementales au travers d'Aytré Plage comme de Messidor mais pourrait être rendu plus lisible et visible.

► Il pourrait enfin se déployer avec l'action sociale et l'éducation populaire, comme constaté lors des Ateliers territoriaux Séniors et Jeunes. De nouvelles logiques au sein même de l'institution municipale, dans et entre les élu.e.s, dans et entre les services sont à rechercher dans des logiques tant de co-responsabilité et de co-construction que de mise en réseau et de mutualisation d'actions.

## Une inter-territorialité

La construction de politiques territoriales nécessite des dialogues reconnaissant les missions de chacun tout en étant en mesure de mieux les conjuguer.

**Elle pose également la nécessité d'une coopération publique accrue :** « *ce qui nous a beaucoup manqué c'est leur [les collectivités locales] capacité de travailler ensemble, à construire une coopération dynamique où les défiances et les concurrences entre elles seraient levées. Et nous devons être attentifs au fait qu'aujourd'hui les collectivités (...) ne confondent pas compétitivité et compétition* »<sup>54</sup>.

Les pratiques culturelles à tous les âges de la vie, comme les politiques éducatives, sociales

ou environnementales ne peuvent être qu'une responsabilité partagée. Ces dernières doivent reposer sur une coopération active : coopération entre collectivités afin d'éviter fragmentation et morcellement ; coopération intersectorielle pour couvrir la totalité des « temps de vie » ; coopération de terrain afin de mutualiser et mobiliser les énergies des organismes et des créateurs présents sur le territoire du projet. Il est donc essentiel de mieux articuler les dispositifs aujourd'hui par trop fragmentés entre collectivités. La mutualisation ne peut se réduire ni aux seuls financements croisés, ni à une concertation, ni même aux seules compensations. Aujourd'hui, la coopération publique n'est pas « inévitable » mais indispensable.

Et « *la culture peut être l'alchimie de la coopération (...) elle doit donner du sens à la réforme des collectivités car la loi sera surtout consacrée à une meilleure rationalité* »<sup>55</sup> selon les termes de Pierre Cohen alors Maire de Toulouse. Et cette coopération publique, ne peut s'établir que dans un rapport hétéroarchique et non hiérarchique, ce qui n'est pas sans rappeler la pensée archipélique d'Edouard Glissant<sup>56</sup>.

Voilà qui oblige à réinventer les modalités d'intervention culturelle communale au regard d'un territoire institué plus vaste, depuis bien longtemps franchi par les territoires de vie aytrésiens : preuve en sont les inscriptions aux écoles et conservatoires de musique ; voilà qui oblige encore à être en capacité de mieux affirmer et différencier les spécificités et les ressources propres de chaque commune ; voilà enfin qui demande à investir et s'investir dans de nouvelles formes de gouvernance localisée, qu'elles soient à générer (*des aménagements urbains « doux »*), en construction (un réseau de lecture publique, le schéma communautaire des enseignements artistiques) ou déjà bien établies (le réseau de la Médiathèque Départementale de Prêt Charente-Maritime, les Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle de l'agglomération Drac, le Projet Educatif de Territoire,...).

<sup>53</sup> Atelier « Comment permettre aux jeunes de participer à la vie culturelle d'Aytré », 17 octobre 2017.

<sup>54</sup> SAEZ J.P., *La petite fabrique de coopération publique de Culture et Départements*, Arras, janvier 2013.

<sup>55</sup> COHEN P, *Rencontre Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains*, FNESR, Avignon 2014.

<sup>56</sup> LE MONDE-LA VIE Hors Série, *L'atlas des utopies*, été 2012. Voir aussi GLISSANT E., *Le Discours antillais*, Gallimard, Paris, 2001.



Toutes ces actions croisées offrent de nouveaux espaces de coopération publique et pourraient bien se révéler être des « chevaux de Troie »<sup>57</sup> d'une inter-territorialité à construire, dans et pour les territoires communaux, « où le local dans nos représentations était considéré (...) comme un espace sans qualité, un espace non référentiel, non reconnu, sans légitimité »<sup>58</sup>. Pour cela, une nouvelle gouvernance est à inventer. Une gouvernance qui fait apparaître des nécessités, celle de clarifier missions et compétences de chacun, celle de réinterroger les mythes fondateurs de nos politiques culturelles, celle enfin de questionner notre lexique pour construire une grammaire commune pour le bénéfice et la reconnaissance des personnes et contribuer à un aménagement urbain apaisé et respectueux de la ville d'Aytré. Ce dernier ne peut se développer sans prendre en compte le développement de l'agglomération et une nécessaire coopération avec les autres collectivités territoriales.

## Une inter-culturalité

Le territoire aytrésien, bien que dépositaire d'une histoire et d'une mémoire, souffre d'un déficit d'appropriation tant de ses habitants « autochtones » que de ceux qui s'y installent ou le traversent quotidiennement.

*« Il faut que chacun se sente appartenir à une communauté (...). Il faut faire quelque chose autour de la douceur de vivre ».*

Comité de pilotage, 14 septembre 2016.

Si le territoire communal compte des quartiers clairement identifiés, ils ne communiquent pas toujours ensemble entre quartiers intérieurs, centre, industriels et commerciaux, balnéaires. De même, la situation de certain.e.s comme la proximité de la Ville de La Rochelle contribue à générer des phénomènes d'individuation voire d'isolement. Une (ré)appropriation du territoire communal comme une participation des habitants à son développement

culturel sont donc nécessaires.

**La notion de participation des habitants est récente**<sup>59</sup>.

Tout en posant des principes éthiques (respect et dignité humaine) et méthodologiques (clarification des objectifs, écoute, évaluation), elle a été longtemps réduite dans le champ de la culture à une logique dite des publics, outil d'une démocratisation basée sur la transmission et l'exigence dans le voir (les œuvres) et dans le faire (les pratiques artistiques).

La participation peut donc ainsi aussi bien renvoyer aux pratiques culturelles et artistiques, à la fréquentation des équipements et des œuvres ou à la concertation autour des politiques publiques de la culture. De même que la notion d'habitant peut être étendue à celle de citoyen, d'usager, de public(s), de personnes et de gens<sup>60</sup>. C'est pourquoi reconnaître les personnes au sein d'un territoire ne peut se limiter à comment des habitants, dans un processus préalablement écrit et un résultat établi, participent par leurs pratiques. Reconnaître la place des personnes ne peut se limiter à accéder à une offre culturelle ou à pratiquer une discipline artistique. **La participation relève alors plus des « droits culturels » de chaque personne que du seul « droit à la culture » de tous.**

Le respect des droits humains, l'accès à des ressources culturelles plus larges que les seuls champs de l'art sont essentiels pour que toute personne vise son émancipation comme partie prenante de son propre développement et du développement d'un « commun », soit un sentiment d'appartenance à une communauté. Au-delà de notre droit constitutionnel à la culture, le respect de la diversité culturelle et l'égalité des expressions culturelles ne sont pas sans renvoyer à « *qu'est-ce qui fait culture dans notre territoire ?* ». L'accès aux Droits de l'Homme demande, au-delà d'un droit à la culture, de reconnaître les droits culturels<sup>61</sup> de chaque personne afin de garantir non son identité mais sa liberté à s'identifier, d'affirmer sa capacité à s'émanciper et d'être en capacité de vivre pleinement sa citoyenneté. Alors deviendrait possible de se construire -ce qui n'est pas rappeler la notion

<sup>59</sup> DUBEDOUT (Hubert), *Ensemble refaire la ville*, op. cit.

<sup>60</sup> SOBOTA (Helga), *La participation des habitants à la vie culturelle*, in Deuxièmes Assises Nationales des Dac, L'Observatoire Hors Série N°4, juillet 2011, p.43.

<sup>61</sup> Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007. Voir également LUCAS JM., *Culture et développement durable, il est temps d'organiser la palabre*, Irma, Paris, 2012..

<sup>57</sup> Le terme de « cheval de Troie » est emprunté à Jean-Gabriel CARASSO. Voir CARASSO JG., *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la Culture?*, Editions de l'Attribut, Toulouse, 2005.

<sup>58</sup> POUTHIER F., *Coopération publique et recomposition territoriale*, La Revue de L'Observatoire N°43.



d'empowerment, nouvel horizon des politiques de la Ville- et de construire avec l'autre des communautés de biens susceptibles d'alimenter un sentiment d'appartenance au territoire.

**Pour être effective, cette reconnaissance des personnes ne peut donc faire fi d'une vie de proximité et de ses représentants : les associations.**

*« Etant donné le grand nombre d'associations aytrésiennes, l'offre pourrait être bien plus conséquente. Elles devraient avoir la faculté d'animer la ville ».*

Comité de pilotage, 13 octobre 2016.

Il convient donc de prendre en compte le dynamisme des associations locales pour qu'elles s'alimentent et alimentent le projet culturel aytrésien et de veiller à une meilleure coopération inter associative et au renforcement du bénévolat afin de faire communauté.

**Mais reconnaître les personnes, c'est également reconnaître ceux qui y développent une démarche artistique**, qu'ils soient associés ou non. Si un projet artistique se nourrit d'une population au travers de ses cultures, un projet de territoire peut se nourrir des artistes au travers de leur force singulière. Les artistes présents, qu'ils soient invités, associés ou implantés, issus ou habitants du (des) territoire(s), s'en imprègnent car ce qui se dessine dans une inscription territoriale, ce n'est pas tant la définition du lieu que le désir du lien, celui qui transforme l'artiste en citoyen.

Reconnaître la présence artistique est donc avant tout un échange réciproque qui crée des territoires momentanés, où chacun communique avec l'autre dans son temps propre et la singularité de son espace, avec un fil conducteur qui s'impose, celui de la rencontre. Si la présence artistique ne modifie pas le territoire physique, elle s'évertue donc à en redéfinir les contours sociaux et économiques. Et quoi de plus évident alors que d'engager des coopérations inter territoriales, artistiques et culturelles, facteurs d'échanges, d'enrichissement et plus prosaïquement de mobilité sociale, d'économie et d'emplois ?

La culture, l'art, leurs lieux, leurs ressources, se partagent. Ils doivent être *«reconsidérés comme un ensemblier à part entière (...) capable de fédérer et de démultiplier les énergies pour formaliser un contrat social, (inter)générationnel, artistique, économique, éducatif, sur un territoire donné»*<sup>62</sup>.

**Ce sont ces enjeux d' « inters » que la Ville d'Aytré peut affirmer aujourd'hui.** Car Il s'agit là de biens financés pour l'essentiel par la puissance publique pour que les personnes puissent sortir de leur culture propre et s'émanciper. Alors, elles pourraient être en mesure de faire communauté en se construisant non dans un modèle unique mais au contraire dans sa diversité.

<sup>62</sup> DUPOUY-VEYRIER L., *Ambition politique*, in Culture et développement durable, Supplément de Mouvement N°64, juillet-août 2012.



# Cadre d'actions et propositions pour le projet artistique et culturel de territoire aytrésien

Les pratiques culturelles évoluent, les esthétiques se croisent et les technologies transforment les rapports à l'art ainsi que les valeurs et droits qui y sont attachés. Permettre une participation pleine et entière à la vie culturelle des habitants, avec leur diversité, leurs différences d'âges<sup>63</sup>, leurs mobilités ou non<sup>64</sup>, leurs cultures et leurs patrimoines<sup>65</sup>, est un enjeu pour la ville d'Aytré.

Renouveler l'action territoriale aytrésienne, engager de nouvelles coopérations publiques, mettre la(les) personne(s) -ses attaches culturelles, son autonomie et sa nécessaire émancipation- au centre des processus de co-production de l'action publique, demandent de réinterroger les politiques publiques ainsi que leurs « modes de mises en public ». Car dans des territoires en fortes mutations, l'art, la culture et les savoirs sont au cœur des enjeux s'ils permettent à chacun de se construire en tant que sujet du monde, capable d'en comprendre le présent et d'en inventer l'avenir.

## Orchestrer un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Fondé sur les principes républicains d'égalité et de liberté, l'accès à la culture, et notamment mais pas exclusivement l'accès à la culture des plus jeunes, pourrait être un des pivots essentiels du cadre d'action aytrésien. Dans un monde en fortes transformations, éducation, apprentissages, arts et savoirs sont au cœur des enjeux de société auxquels l'éducation artistique et culturelle entend répondre. D'où l'enjeu partagé par les participants aux ateliers d'une éducation artistique et culturelle permettant à tous, dès le plus jeune âge jusqu'aux plus âgés, y compris ceux en difficulté de mobilité, d'affirmer que les cultures, leurs lieux et leurs ressources, se partagent.

---

<sup>63</sup> Ateliers « Quelles actions culturelles pour les seniors à Aytré », 10 octobre 2017 et « Comment permettre aux jeunes de participer à la vie culturelle d'Aytré » 17 octobre 2017.

<sup>64</sup> Idem.

<sup>65</sup> Atelier « comment mettre en valeur nos patrimoines culturels et naturels ? », 7 novembre 2017.



## Focus

### Education artistique et culturelle

#### Une histoire courte de l'éducation artistique et culturelle

Le terme éducation artistique puis éducation artistique et culturelle apparaît à la suite du **Protocole d'accord national du 25 avril 1983** signé conjointement par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Il établit de plein droit les réflexions et nombreuses expérimentations précédentes qui puisent leur inspiration dans le colloque d'Amiens de 1968 « pour une école nouvelle ». Le protocole de 1983 permet de bien dissocier éducation artistique et culturelle et enseignements des arts, complétés par la loi du 6 janvier 1988 sur les enseignements artistiques. Il insiste déjà sur la nécessité d'ouvrir l'école à son environnement culturel et artistique et de prendre en compte la totalité du parcours scolaire de la maternelle à l'université. Trois études et rapports<sup>66</sup> mettent en lumière successivement les faiblesses de cette première généralisation et engagent les premières réflexions tant en terme de généralisation – mise en œuvre Collège au cinéma, puis École au cinéma et Lycéens au cinéma – que de localisation politico-administrative avec la naissance des Plans et Contrats Locaux d'Éducation Artistique.

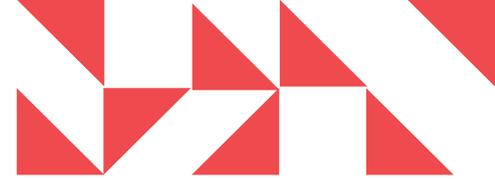
Mais il faut attendre le tournant des années 2000 pour voir s'exprimer avec ampleur un nouveau souffle pour l'éducation artistique et culturelle. **Le Plan pour les Arts et la Culture à l'École (2000) des ministères Lang et Tasca** repose sur une volonté : celle de la généralisation avec la formule des classes à PAC (Projet Artistique et Culturel) systématisant le partenariat

<sup>66</sup> Les premières enquêtes sur les pratiques culturelles des Français (1989) du Département des Études et de la Prospective du Ministère de la Culture et de la Communication, le rapport Bacqué remis à Lionel Jospin Ministre de l'Éducation nationale (1990), le rapport Mézières sur le théâtre (1994).

enseignant – artiste ou opérateur culturel et un programme ambitieux de formation croisée. Si le plan est abandonné dès 2003 sur l'autel d'autres priorités politiques pour le système éducatif, l'impulsion crée une véritable dynamique s'appuyant sur des collectivités aux politiques culturelles dorénavant structurées et aux financements en expansion, sur une professionnalisation accrue des opérateurs et des réseaux actifs et une implication renforcée des rectorats et inspections académiques.

De nombreux rapports émaillent la décennie suivante dont on pourrait dire que le volume se révèle inversement proportionnel aux montants des crédits d'état accordés à l'éducation artistique et culturelle. Et comme un « éternel retour »<sup>67</sup>, le Grand Plan pour la Jeunesse donne naissance d'une part au *Grand plan pour l'éducation artistique et culturelle* (2013), d'autre part à la *loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République* (2013). Si cette dernière n'a pas pour objet premier l'éducation artistique et culturelle, elle décline l'enjeu de réussite scolaire et de réduction des inégalités. Pour cela, elle introduit deux articles primordiaux. Le premier modifie les rythmes scolaires et percute l'architecture attentionnelle que les collectivités territoriales portent aux enfants et aux jeunes, qu'il s'agisse de l'animation et des activités de loisirs périscolaires ou des services publics concernés par les temps péri et extra-scolaires : écoles de musiques, bibliothèques, point rencontres jeunes. Le second instaure que « l'éducation artistique et culturelle concourt directement à la formation de tous les élèves » comme l'éducation physique et sportive (article 10).

<sup>67</sup> Bordeaux M.-C., Deschamps F., *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, éditions de l'At-tribut, Toulouse, 2013.



## L'éducation artistique et culturelle, un référentiel enfin stabilisé ?

Le référentiel de l'éducation artistique s'appuie sur trois piliers :

► Le « **voir** » (ou l'entendre, le visiter) en constitue le premier point d'appui. Fondées sur la force de l'expérience artistique, la fréquentation, la pratique et la rencontre avec les œuvres renvoient à une conception de la médiation où l'art est en quelque sorte en lui-même sa médiation. C'est le moment de la rencontre avec l'inattendu, l'expérimentation de l'émotion et de la sensibilité. Mais au rebours de l'immanence un peu magique de l'œuvre – dont le musée imaginaire de Malraux n'est pas exempt – le voir implique du « regardant » qu'il maîtrise à minima les codes et qu'il puisse les contextualiser pour accéder au sens. Pilier de la conception française de l'éducation artistique, le « voir » est « dans les gènes » de l'Éducation nationale et fonde le principe de démocratisation culturelle du Ministère de la Culture et de la Communication.

► Le « **Faire** » (ou le pratiquer) fait écho à la pratique personnelle et individuelle dans un cadre collectif. Ce pilier pose comme fondation que l'œuvre, sa complexité, sa compréhension, doit être abordée par l'acte créateur de chacun. C'est cette meilleure connaissance du processus de création par la pratique qui d'une part rend l'œuvre plus accessible, parfois même en la désacralisant, et d'autre part permet collectivement de s'en nourrir pour valoriser la communauté et acquérir de nouvelles compétences. Vivre communément cet instant partagé de création est le mode de médiation prôné par l'éducation populaire et les pédagogies actives : c'est en vivant une expérience concrète de pratique que l'on s'approprie l'art et la culture et que l'on acquiert des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ; c'est en vivant pleinement et collectivement un processus de création que l'on transforme le jeune spectateur en jeune acteur.

► Le « **comprendre** », le « réfléchir » ou « l'interpréter ». Sa dénomination plus indéfinie reflète son ambiguïté. Il peut désigner la nécessité de saisir les références culturelles – et politiques – qui participent de l'artistique et d'acquiescer ainsi une distance critique établissant réflexivité, analyse voire éléments de langage. En ce

sens, le « comprendre » participe à l'élaboration d'un jugement esthétique et alimente un « droit à la culture » autour d'un héritage commun. Mais il peut également offrir une capacité à se nourrir d'expériences et à acquiescer des compétences expressives et créatives. Ces dernières – « l'interpréter » – permettent au jeune de se construire des repères tout au long de la vie et de développer autonomie, dignité et émancipation : « l'EAC participe à la construction de l'individu qui ne repose pas seulement sur les savoirs mais également sur l'être sensible. Les principes de l'EAC peuvent ainsi se placer sous l'égide des « droits culturels (...) »<sup>68</sup>.

Pour ce faire, est préconisée la mise en œuvre pour d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. Les modalités de ce dernier ont été fixées par circulaire du 9 mai 2013 puis précisées par celle du 10 mai 2017 par les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture. La généralisation des parcours implique une double démarche. Une démarche diachronique, d'une part, combinant éducation artistique et culturelle en temps scolaire et en temps périscolaires (NAP). Une logique synchronique, d'autre part, qui appelle un cheminement tout au long de la vie qui constituent un « parcours » d'événements dans des domaines, des temps et des postures successives<sup>69</sup>. En conséquence, les deux circulaires génèrent la « **naissance du(des) territoire(s)** » pour l'éducation artistique et culturelle. D'une part, elle demande une nouvelle territorialisation par l'interaction obligée des acteurs éducatifs, sociaux, artistiques, culturels qui relèvent de différentes strates de responsabilités communales, départementales ou régionales et de leurs financements croisés. D'autre part, elle ne peut s'absoudre de la prise en compte de la territorialité par l'imbrication et la mise en cohérence des territoires institués, de vie et vécus des jeunes, qui eux passent d'un territoire à un autre tout en demeurant un, ce qui fait que les « *territoires qui nous habitent ne se réduisent pas aux territoires que nous habitons* »<sup>70</sup>.

68 Liot F., *Rapport de synthèse de la 1re Université de l'éducation artistique et culturelle des 25 et 26 septembre 2014 à la Chartreuse de Ville-neuve-lès-Avignon*, janvier 2016.

69 Peraud A., Pouthier F., *Regards sur les Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle, un an de séminaires dans les territoires aquitains*, Bordeaux, mai 2015.

70 Lefebvre A., *La culture entre territoire et territorialité, in Nouveaux territoires de la culture, nouveaux partenariats, le rôle des départements dans la recomposition des politiques culturelles locales*, Marseille, Actes du colloque national Culture et Départements, 2004.



## Un programme d'éducation artistique et culturelle des plus jeunes à 16 ans

En s'appuyant sur les associations soutenues ou en délégation et l'école, dont les bâtis sont compétence communale, **un parcours d'éducation artistique et culturelle pourrait être proposé dès le plus jeune âge** (halte-garderie et Réseau d'Assistantes Maternelles) jusqu'à la fin du collège. Chaque année ou par cycle et tranche d'âge, les enfants et les jeunes pourraient ainsi avoir accès à des propositions artistiques dans et hors du temps scolaire et à des ateliers de pratiques leur permettant de développer sens critique et appropriation.

**Les ressources communales ne manquent pas**, que ce soit au travers des événements organisés - Drôle(s) de Festival, bien entendu, mais aussi Fest'Hip-hop ou encore Messidor-, les établissements culturels de la ville – la médiathèque, bien sûr, avec des résidences d'auteurs comme cela a déjà été le cas avec le collège ou de conteurs, mais aussi l'école de musique et de danse par des ateliers d'éveil et de sensibilisation- ou encore au travers de son tissu associatif – Slep, La Baleine bleue.

Mais un contrat local d'éducation artistique et culturelle doit aussi laisser les portes ouvertes à un dedans-dehors, à une capacité à apporter des réponses dans un territoire donné sans sous-estimer les ressources et les mobilités voisines. Une articulation, déjà efficiente, est donc nécessaire avec la Ville de La Rochelle et ses propres ressources culturelles et artistiques.

*« Aytré est une petite ville à proximité directe de La Rochelle (...). C'est une ville de passage mais également une ville d'accueil ».*

Comité de pilotage, 14 septembre 2016.

Une réciprocité et une complémentarité pourraient même être recherchées. Preuve en sont les demandes émanant de structures et/ou de personnes pour assister aux représentations de Drôle(s) de Festival ; preuve en pourrait être une proposition de parcours d'éducation artistique et culturelle nature-culture, aujourd'hui non existante dans l'agglomération confrontée pourtant dans son ensemble à ce nouvel enjeu sociétal.

**Un parcours d'éducation artistique et culturelle est un nœud évident de coopération.** Ce cadre d'action ni purement éducatif ni exclusivement culturel ou artistique repose sur un partenariat étendu et une coopération active :

▶ Entre collectivités<sup>71</sup> afin d'éviter fragmentation et morcellement et favoriser la complémentarité : l'Etat (DSDEN-Rectorat-Drac), le Département pour les collèges, l'Agglomération ou la Ville de La Rochelle a minima ;

▶ Entre acteurs éducatifs, sociaux, culturels car la totalité des « temps de vie » scolaires, périscolaires et extrascolaires doivent être couverts. Cette action d'éducation artistique et culturelle pourrait ainsi s'inscrire pleinement, comme proposée par les participants aux ateliers dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) ;

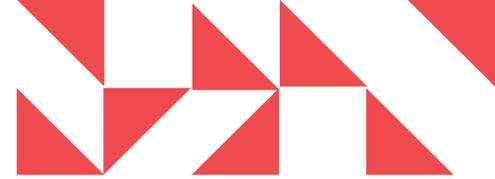
▶ Entre associations d'éducation populaires (Slep, Centre social), structures culturelles (Médiathèque, Ecole de musique et de danse) ou artistiques (compagnies) présentes dans le territoire aytrésien.

▶ Entre acteurs éducatifs (écoles, collège, voire lycée, animation), sociaux (IME, CCAS), culturels car la totalité des « temps de vie » scolaires, périscolaires et extrascolaires doivent être couverts. Cette action d'éducation artistique et culturelle pourrait ainsi s'inscrire pleinement, comme proposée par les participants aux ateliers dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

▶ Entre associations d'éducation populaires (Slep, Centre social), structures culturelles (Médiathèque, Ecole de danse) ou artistiques (compagnies, auteurs, musiciens voire journalistes) présentes dans le territoire aytrésien et rochelais<sup>72</sup>.

<sup>71</sup> Ce qui peut donner naissance à Contrat Territorial d'éducation Artistique et Culturelle. Voir MIQUEU C., POUTHIER F., *Passage à l'A.C.T.e., pour les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en grande Région ALPC*, UBIC, Bordeaux, 2016.

<sup>72</sup> Atelier « Comment mieux travailler ensemble ? ». Mardi 5 décembre 2017.



Enfin, s'adresser aux plus jeunes n'obère pas de s'adresser aussi à leurs parents (ou grands-parents). Pour que toutes et tous puissent vivre ces parcours, il pourrait être proposé aux adultes, eux aussi concernés, actifs ou non, de suivre un parcours spécifique sous forme d'un « club de spectateurs », en s'appuyant ou non sur les associations aytrésiennes et les comités d'entreprises, comme celui notamment d'Alstom.

### Soutenir l'initiative culturelle des 16-25 ans

Lors de l'atelier « Comment permettre aux jeunes de participer à la vie culturelle d'Aytré » a été identifié que cette tranche d'âge était « la plus difficile à capter ». Plus qu'une offre supplémentaire, il conviendrait donc ici de privilégier une plus grande participation des jeunes à partir de ce qui fait sens et culture pour eux.



Des propositions concrètes ont été effectuées :

► **Valoriser leurs formes d'expression** : des tremplins ou des scènes ouvertes pourraient ainsi être proposés en laissant les jeunes organiser et s'organiser, soit au travers d'événements existants (Fest'Hip-hop par exemple), soit à travers des rendez-vous « coquilles vides » dont ils pourraient s'emparer : une scène ouverte tous les premiers jeudis du mois par exemple.

*« La musique est un point central du débat. Nombreux sont les groupes amateurs dans la commune qui se dirigent pour la plupart vers La Rochelle. On insiste sur le fait qu'ils ont besoin de « s'exprimer en extérieur » et d'avoir un public ».*

Atelier « Comment permettre aux jeunes de participer à la vie culturelle d'Aytré ? », 17 octobre 2017.

Il a été souligné à plusieurs reprises qu'il était important de « ne pas faire pour eux » car les jeunes ne souhaitent pas toujours participer à un événement lorsque l'initiative et l'organisation sont assurées par des adultes ;

► **Faire appel à leur sens de l'initiative** : un appel à projets en accompagnement ou en soutien à une initiative culturelle pourrait être proposé avec un cahier des charges laissant une large place à l'innovation et à l'expérimentation. Cet appel à projets pourrait être également conçu avec le service culturel de l'Université de La Rochelle afin que de jeunes étudiants en grande proximité (l'université est aux Minimes) puissent s'investir dans la vie culturelle de la « commune riveraine ».

*« Il faut donc en tant qu'acteur culturel, leur donner les moyens de participer par eux même à la vie culturelle et faire en sorte qu'ils soient acteurs de leur propre vie culturelle quel qu'elle soit ».*

Atelier « Comment permettre aux jeunes de participer à la vie culturelle d'Aytré ? », 17 octobre 2017.



## Des pratiques et des enseignements artistiques pour de nouvelles formes d'apprentissage

Afin d'investir de nouveaux temps d'éducation artistique et culturelle pour les plus jeunes comme pour les plus âgé.e.s, de nouvelles offres d'apprentissage et d'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie pourraient être proposées par les différents établissements publics comme privés de la commune qui pourraient ainsi non seulement « *entrer en coopération* » mais aussi mettre en plus grande visibilité toutes les ressources territoriales en créant une véritable « *familiarité* » avec les lieux d'art, de culture et de transmission. Rendre naturel le fait de « *pousser les portes* », c'est conférer à ces lieux une véritable reconnaissance de services publics. C'est aussi permettre à chaque personne, jeune ou moins jeune, d'être « *chez elle* » quand elle se rend dans une structure publique ou associative, d'autant plus si on lui laisse la possibilité d'en devenir un usager actif.

▶ **L'école de danse en lien avec la Slep** pourrait ainsi proposer des stages durant les vacances scolaires, voire monter des échanges de pratiques à dimension européenne via Erasmus + ;

▶ **L'école de musique pourrait accroître son rayonnement** soit en accueillant des propositions du Conservatoire de La Rochelle, soit en « fusionnant » avec les ateliers de pratique collective de la Slep ;

▶ **La Médiathèque**, dans l'esprit « troisième lieu » pourrait développer de nouveaux services-grainothèque, forum « jobs d'été », échanges de savoirs (« *comment pratiquer la photographie, faire une quiche,...* »), espace de *co-working* pour les étudiants – et renforcer ses services de livre et lecture : ateliers d'écriture « *récits de vie* » ou plus prosaïquement, en lien avec les services municipaux concernés, aide à la rédaction de documents administratifs (dépôt de dossier permis de construire, actes d'état civil,...).

« *Que voudrait-on trouver à la médiathèque : des jeux et des animations, davantage d'espace pour se poser, le prêt de logiciels, un ordinateur à disposition avec des logiciels de PAO et une imprimante, le Wifi qui fonctionne, une permanence d'un écrivain public pour aider ceux qui auraient besoin de rédiger des CV, une grainothèque en lien avec Messor,...* »

Comité de pilotage du 9 novembre 2016.

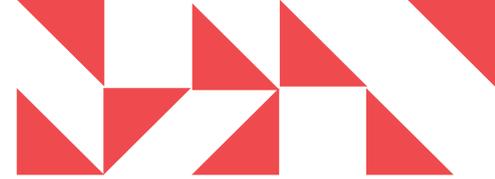
## Pour une « écologie de l'attention »<sup>73</sup> en direction des plus âgé.e.s

Il a été montré qu'à Aytré, comme ailleurs en France et d'autant plus dans le rand quart Ouest, la population vieillissait. Difficile pour autant, comme en ont convenu les participants à l'atelier, de considérer les personnes âgées comme une « catégorie », leurs conditions sociales et familiales comme leurs mobilités étant bien différentes suivant les personnes.



Mais l'atelier « *Quelle action culturelle pour les seniors ?* » a aussi montré qu'il convenait de restaurer de « *l'amabilité voire de l'affection* » pour les plus âgé.e.s, dans tous les cas, mieux les prendre en compte.

<sup>73</sup> Les termes « écologie de l'attention » sont empruntés à Yves Citton, en les détournant quelque peu. CITTON Y., Pour une écologie de l'attention, La couleur des idées, Seuil, Paris, 2014.



*« Il faut faire de la vieillesse quelque chose de sympathique. Une intervenante exprime le fait qu'en France, avoir plus de 60 ans est vu « comme une tare ». Il s'installe alors une forme de ségrégation : on n'est plus pris en compte car on ne travaille plus, mais ce n'est pas parce qu'on est à la retraite qu'on ne fait pas d'activités. »*

Atelier « Quelles actions culturelles pour les seniors à Aytré ? »,  
10 octobre 2017.

Plusieurs propositions ont alors été émises :

► **Générer des actions « dédiées » aux seniors** afin de créer du lien social pour pallier la solitude ou plus simplement pour reprendre le plaisir de faire ensemble : sorties communes aux spectacles avec transports inclus<sup>74</sup>, ciné-clubs, conférences et comités de lectures à la médiathèque, création d'une chorale,...

► **Favoriser le lien intergénérationnel**, en faisant « avec » et non « pour ». Des projets de transmission pourraient ainsi voir le jour : mettre en place des « jardins inter générationnels »<sup>75</sup>, favoriser le transfert de savoirs (« la recette de la quiche contre l'utilisation de Skype »), faciliter les déplacements par des co-voiturages participatifs (« je vais à l'école de musique déposer les enfants et je peux vous emmener à la médiathèque »).

*« Favoriser la mise en commun de compétences inter-générationnelles, en pratique par des systèmes d'échange. On pourrait y retrouver la transmission de compétences, le regroupement matériel, etc. Ainsi, créer du lien par le « faire avec » donnerait un sentiment d'utilité ».*

Atelier « Quelle action culturelle pour les seniors à Aytré ? », 10 octobre 2017.

► **Mettre en valeur les personnes, leurs vies et leurs projets.** Plusieurs formes d'action peuvent être imaginées, sur la base de collectages de mémoire ou de mise en lumière de leurs vies par des photographes professionnels.



Orchestrer un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie relève d'une volonté politique forte et ambitieuse et demande à être échelonné dans le temps. Ce cadre d'action peut toutefois être une première brique d'une culture commune au sein de la Ville d'Aytré car elle demande état des lieux partagé et connaissance réciproque des actions entreprises d'ores et déjà.

Ce travail de mise au clair s'avère bénéfique à maints égards. Il est d'abord le labour nécessaire pour rassembler les partenaires infra et extra communaux et élaborer conjointement les programmes d'actions ; il crée ensuite des habitudes de travail communes.

Ce faisant, on entre dans une démarche d'appropriation qui consiste non seulement à comprendre comment travaille l'autre et les référentiels au nom desquels il agit, mais d'autoriser – de s'autoriser – à questionner les actions de chacun et ainsi de les réinterroger dans une dynamique commune et co-constructive.

<sup>74</sup> Voir infra clubs du spectateur.

<sup>75</sup> L'étude du CCAS révèle ainsi les difficultés physiques de certaines personnes âgées à entretenir leur jardin tout en disposant des compétences techniques transmissibles.



## Accompagner et soutenir les dynamiques associatives

### Focus

#### Vie associative et bénévolat

Si le principe de s'associer est reconnu juridiquement depuis la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, il repose avant tout sur un besoin de coopération entre êtres humains. Du latin « cum » (avec) et « opus » ou « operare » (œuvre), la coopération associative représente d'abord l'envie de « *faire œuvre ensemble* ». Biologistes, anthropologues et ethnologues ont montré qu'il s'agissait là d'un besoin éthique, voire éthologique, pour les espèces humaines.

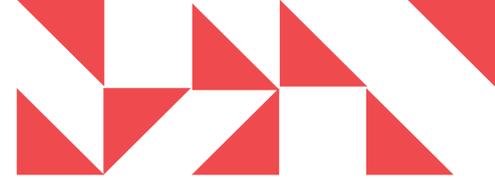
Depuis leur comptabilisation officielle de 1901, la forme de regroupement de personnes que constituent les associations connaît un succès important et une augmentation quasi-constante. Plus d'un siècle après, les associations sont au cœur de la société, présentes dans tous les secteurs de la vie quotidienne comme dans la défense des grandes causes, sur le territoire national comme dans le monde. Elles sont souvent le reflet de l'évolution d'une société et nombres d'entre elles qui agissent au nom de l'intérêt général sont indispensables à l'harmonie sociale, qu'elles produisent des biens ou offrent des services culturels, ou qu'elles permettent aux habitants d'agir ensemble pour le bien commun.

#### Des données sur les associations culturelles

Les dernières données sur le paysage associatif français<sup>76</sup> constatent une progression constante des créations d'associations avec une part importante de petites structures dans l'ensemble des associations existantes. Ainsi sur 1,3 million d'associations, plus de 20 % ont un budget de moins de 1 000 € et plus de 80 % ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. La fin des années 70 a connu une très forte accélération des créations d'associations culturelles qui ne s'est pas démentie jusqu'à aujourd'hui : ce sont 12 000 nouvelles associations culturelles qui se créent chaque année. Si l'on ne peut estimer leur degré de mortalité, soulignons que les statuts de beaucoup sont déposés par de jeunes créateurs, ce qui peut laisser à penser que leur durée moyenne de vie est inférieure à celle des associations sociales et/ou de loisirs. La forte croissance du nombre de créations, la jeunesse des créateurs, la nature du projet engendrent un important renouvellement du tissu associatif culturel.

Les associations culturelles sont aujourd'hui nombreuses. Le secteur culturel compte environ 160 000 associations vivantes et actives sur le territoire national soit environ 20 % du nombre total d'associations en activités. Le secteur culturel associatif inclut des musées, des monuments, des cinémas, des bibliothèques et médiathèques, des établissements culturels, des centres d'actions culturelles, des salles de spectacle. Le secteur compte un nombre relativement important d'associations qui produisent ou organisent des spectacles vivants, des associations de préservation du patrimoine mais aussi de nombreux petits clubs culturels spécialisés (danse, poésie, arts plastiques et visuels, littérature, philatélie, musique,...). Normativement, il est distingué du secteur des loisirs, à la différence de la classification de la Ville d'Aytré qui regroupe, sous la terminologie

<sup>76</sup> TCHERMONOG V., *Le paysage associatif français, Mesures et évolutions*, Dalloz Juris Associations, 2013, réalisé en collaboration avec Lionel Prouteau, Muriel Tabariés, Henri Noguès, Edith Archambault, Hugues Sibille, Erika Flahault, Colas Amblard, Odile de Laurens, Brigitte Clavagnier et Matthieu Hély.



associations culturelles, des équipements socio-culturels (comme la Slep ou le Centre social) mais surtout de nombreuses petites associations de loisirs spécialisées ou polyvalentes, les amicales, les clubs du troisième âge, les comités des fêtes ou encore les clubs et syndicats de quartiers. Que l'on prenne leur budget annuel ou le nombre de salariés, la grande majorité des associations culturelles se rangent parmi les associations de petite taille. De la même manière, leur périmètre d'intervention s'établit pour plus de 60% sur une aire communale ou articulée autour de la commune. Enfin, et conséquence, leur structuration en réseau et encore plus en fédération est nettement moins prégnante que dans les autres secteurs associatifs.

## Engagement et bénévolat

« *Le bénévole s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi en dehors de son temps professionnel et familial* »<sup>77</sup>. « *Je veux bien* » est l'étymologie même du terme bénévole, du latin volo (je veux) et bene (bien). Ce don de temps libre et gratuit est une contribution volontaire sans contrepartie impliquant l'absence totale de rémunération et de subordination juridique ainsi que le respect de la vie professionnelle et familiale de chacun. Le nombre de bénévoles est en progression constante en France : 26% des Français déclarent une implication bénévole (40% en Suède, 10% en Bulgarie).

Si le sport demeure en tête avec 26% des personnes déclarant une activité bénévole, les loisirs et la culture concernent respectivement 21% des personnes. Le secteur culturel est le deuxième domaine à enregistrer la plus forte progression derrière les loisirs et la vie sociale avec un taux de croissance de 9,4%. Les principales motivations sont engagement civique, gouvernance partagée et appartenance à un territoire. Il croît pour autant moins que le nombre d'associations dans le secteur culturel. Il est vrai que ces dernières recourent au bénévolat de manière distincte : certaines gèrent des services en s'appuyant sur des personnels salariés et des administrateurs associatifs, d'autres combinent emplois salariés et participation active des bénévoles, d'autres enfin sont de petites associations de membres qui ne

s'appuient que sur le bénévolat de leurs membres. Elles sont de loin les plus nombreuses. C'est pourquoi le temps que chacun peut y consacrer est en légère réduction, officiellement chiffré entre une et trois heures hebdomadaires.

Pour autant, le bénévolat n'est pas en diminution. Bien au contraire, la volonté de s'engager est toujours présente pour bon nombre de personnes, mais ce bénévolat évolue dans sa nature. Ainsi les engagements ponctuels, pour quelques heures ou pour un projet précis se multiplient et les motivations des bénévoles ont également évolué. L'étude du Centre de Recherche sur les Liens Sociaux (CERLIS)<sup>78</sup>

nous apprend que les raisons de s'investir dans les mouvements associatifs sont, pour 68 % des bénévoles, défendre des valeurs de solidarité, pour plus de 65 % s'impliquer dans la vie locale et pour 54 % recréer du lien social. Pour de nombreux bénévoles, l'engagement participe de la reconnaissance de soi tout en étant au service des autres. On est ainsi dans une forme de complémentarité entre ce qui permet son affirmation sociale individuelle et ce qui relève de l'attention aux autres et de la participation à des activités d'intérêt général.

Les responsables d'associations doivent donc être attentifs à ce qui peut apparaître comme un paradoxe et qui explique pour partie les attentes des bénévoles. Leur engagement est autant pour eux-mêmes que pour les autres avec un temps plus contraint. Aussi ont-ils quelques exigences. Cette demande de reconnaissance passe aussi par une demande de « *faire confiance, laisser des initiatives et des responsabilités* »<sup>79</sup>. Les bénévoles revendiquent leur place dans l'organisation associative et sa gouvernance. C'est dans cette perspective que le Haut Conseil à la Vie Associative a produit en février 2014 une Charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement associatif et les Collectivités suivie de l'établissement d'un document d'orientation intitulé « *Le socle commun du bénévolat* » dans lequel il a rappelé les dispositifs existants de soutien au bénévolat et les orientations à développer. Il a également réalisé un rapport sur la valorisation (possibilité d'intégrer le bénévolat dans une VAE depuis 2002, mise en œuvre d'un portefeuille de compétences, intégration dans

<sup>77</sup> Avis du Conseil économique et Social du 24 février 1993 cité par Le Guide du bénévolat 2017/2018, Document d'orientation du HCVA sur le socle commun du bénévolat.

<sup>78</sup> PETER JM., *Les représentations de l'engagement bénévole, entre motivations et résistance*, CERLIS, janvier 2014.

<sup>79</sup> Idem



les comptes associatifs par valeur de remplacement) et le congé d'engagement dans lequel il préconise quelques simplifications pour permettre une plus grande connaissance et une meilleure utilisation des possibilités de congés offertes aux bénévoles.

## **Les associations et les bénévoles : des ressources économiques et sociales au bénéfice des territoires**

Depuis de nombreuses années maintenant, les associations sont reconnues comme des acteurs sociaux et économiques avec leurs spécificités. Leur poids dans la production de richesse est loin d'être négligeable, puisqu'en termes d'emplois par exemple, elles pèsent plus que le secteur de l'automobile. Cependant, l'apport des associations se situe ailleurs, dans une manière différente d'intervenir et de faire de « l'économie autrement » avec d'autres objectifs que le résultat et les profits financiers. Le tissu associatif culturel en est représentatif en cumulant fréquemment trois logiques conjointes : une logique d'échange coopératif réciprocaire peu ou pas monétarisé (mise en commun de matériels, de savoir-faire, de temps humain) ; une logique d'épargne redistribuée avec retour et réciprocité ; une logique de valorisation monétaire soit des services et des produits qui demandent financements.

L'apport social et économique des associations culturelles ne se mesure donc pas en Produit Intérieur Brut mais en « Produit Intérieur de Bonheur »<sup>80</sup>, soit en qualité de vie, de relations sociales et d'utilité sociale, autant d'éléments pour lesquels les outils de mesure ne sont pas encore tous découverts mais qui font sens dans le(s) territoire(s).

---

<sup>80</sup> Le « Bonheur National Brut » à l'agenda de l'ONU, Les nouvelles.fr, 26 juillet 2011.



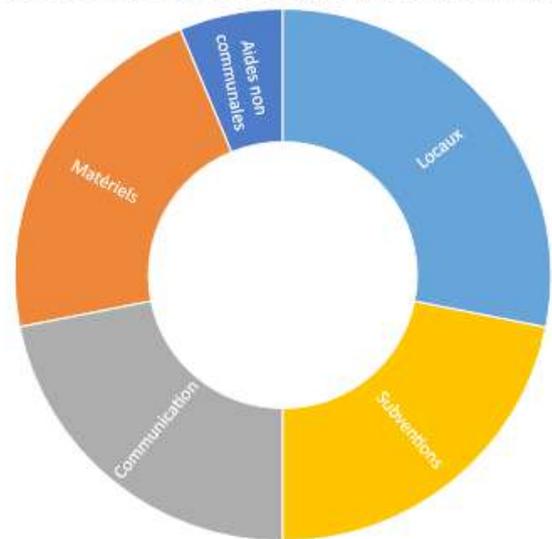
**Le nombre de création d'associations en France**, malgré des incertitudes grandissantes (recomposition territoriale, financements publics taris, limitation des emplois aidés) **ne faiblit pas**. La Ville d'Aytré ne déroge pas à cette règle : elle connaît une dynamique associative continue, avec plus de 50 associations ayant leur siège social dans son territoire dont 50% ayant répondu au questionnaire transmis lors du Forum des Associations se sont créées depuis l'année 2000<sup>81</sup>. Si cet engagement associatif est une force, il a été noté par le Comité de Pilotage aytrésien que son implication dans la vie culturelle de la commune demeurait limitée. Il conviendrait donc d'accompagner le dynamisme des associations locales pour qu'elles s'alimentent et alimentent le projet culturel aytrésien.

**75 % des associations ayant répondu aux questionnaires se considèrent comme « culturelles », avec une forte prédominance, il est vrai, de la notion de loisirs** : 58% des associations se déclarant culturelles revendiquent avant tout une activité de loisirs. Leurs actions sont nombreuses. Pour 50% d'entre elles, elles mènent des activités plusieurs fois par semaine et pour 88%, plusieurs fois par an, à destination pour une très grande majorité (67%) des adultes et des seniors, et ce toute l'année, hors période estivale bien moins citée. Les enfants et les adolescents sont peu pris en compte, d'autant que les associations ayant répondu au questionnaire ayant revendiqué cette mission ont reçu délégation de la part de la municipalité sur ce créneau d'âge (Slep, Grand large, ...). Leur périmètre territorial est avant tout la commune d'Aytré (92%), nombreuses étant pour autant ces dernières à revendiquer également un périmètre d'action à l'échelle de l'agglomération (75%). Dans les communes les plus citées de cette dernière, sont mentionnées La Rochelle, Angoulins et Châtelailon, un « arc atlantique » d'une certaine manière.

**Toutes ces associations considèrent être bien soutenues par la Ville d'Aytré**. Peu d'ailleurs disposent d'autres aides matérielles comme financières que celles de la commune : deux seulement mentionnent respectivement la Drac Nouvelle Aquitaine, la Ville de La Rochelle, la CDA ou encore la CAF. Restent que

leurs moyens sont fortement limités : 92 % disposent d'un budget de moins de 20 K€, une seulement d'un budget de plus de 500 K€, et peu ont des emplois « fixes » si l'on excepte la Slep en délégation ou la Cie Odysée Théâtre en intermittence.

**Les aides de la Ville d'Aytré aux associations**



**Elles revendiquent d'être associées aux actions culturelles communales mais peu sont en capacité d'en citer de concrètes** hors Forum des associations pour 75%<sup>82</sup>. Les autres actions sont citées sous forme de liste en nom unique : Messidor, Aytré Plage, kermesse, Drôle(s) de Festival, Fest'Hip-hop, marché de Noël, spectacles Centre culturel Georges Brassens,... En corollaire, elles ont une faible connaissance des actions des autres associations avec lesquelles elles ne collaborent que peu.

**Les associations aytrésiennes sont pour autant satisfaites de leur relation avec la municipalité**. Peu sont demandeuses de nouveaux besoins hormis « disposer de plus de locaux », « être accompagnées dans leurs formalités » ou de manière incantatoire « développer de nouveaux projets avec la ville et avec d'autres associations » ... sans s'en donner véritablement les moyens. Elles portent donc sur l'action municipale un regard positif, certaines indiquant même qu'en terme culturel « la ville sort depuis huit ans de sa léthargie »,

<sup>81</sup> Enquête associations aytrésiennes.

<sup>82</sup> Il est vrai que le questionnaire a été rempli pour 60% à cette occasion.



qu'elle dispose d'un « vrai patrimoine », que « les actions culturelles sont visibles grâce aux panneaux lumineux » et à titre personnel « qu'Aytré est une ville accueillante » pour 79 % d'entre elles.

**Leur inquiétude première est leur nombre d'adhérents actifs.** Si les associations questionnées déclarent 1 277 adhérents (dont 1/3 pour la seule Slep), toutes mentionnent surtout la faiblesse de l'engagement de ces derniers qui pour beaucoup « viennent avant tout consommer et non participer ».

*« Peu de personnes sont engagées dans les associations aytrésiennes. Il est difficile de créer des projets « sans bras ».*

Atelier « Quelle action culturelle pour les seniors à Aytré ? », 10 octobre 2017.

43% soulignent le besoin de mieux se faire connaître tout en déployant de nombreux moyens pour cela (bouche-à-oreille, affichage, dépliants, presse, courrier, internet, informations municipales, ...) et 35% considèrent rencontrer des difficultés pour recruter de nouveaux adhérents et bénévoles. « Il n'y a [pourtant] pas de crise du bénévolat en France » affirme Frédéric Bolotny, professeur au centre de droit et d'économie du sport. L'idée selon laquelle « il n'y aurait plus de bénévoles » relève, selon lui, en réalité d'un « certain catastrophisme ambiant ». Il n'en demeure pas moins que la notion de bénévolat et d'engagement s'est modifiée en France : le taux ne progresse pas à même vitesse en nombre d'associations et personnes véritablement engagées, ce qui reviendrait à se partager la ressource ; il y aurait une certaine réticence à assumer les postes de responsabilité à cause des risques de mise en cause personnelle tout en notant le manque de reconnaissance et le découragement induit<sup>83</sup>. L'inquiétude formulée par les associations aytrésiennes est donc fondée et demande, si l'on veut y répondre, de nouveaux objectifs et manières de « faire association ».

<sup>83</sup> MURAT B., *Rapport d'information sur le bénévolat dans le secteur associatif*, Commission des affaires culturelles du Sénat, séance du 12 octobre 2005.

Que l'on prenne leur budget annuel ou le nombre de salariés, la grande partie des associations aytrésiennes se rangent parmi les associations dites de loisirs de petite taille. Leur aire d'intervention est avant tout constituée de la commune (même si des « ami.e.s » peuvent venir d'autres communes voisines) et leur périmètre d'activité, même s'il est fortement ancré localement, se développe isolément « dans une logique que l'on peut qualifier d'auto-centrée, celle des associations de membres qui s'organisent pour satisfaire les besoins culturels de leurs membres »<sup>84</sup>, avec le risque que ces derniers se tarissent voire même disparaissent. **La volonté d'impliquer le tissu associatif dans la vie culturelle aytrésienne demande à la commune en amont de bien prendre en compte ses contraintes et fragilités**, au-delà du tableau idyllique d'un nombre d'associations en progression et d'une implication réussie des habitants dans la société civile.

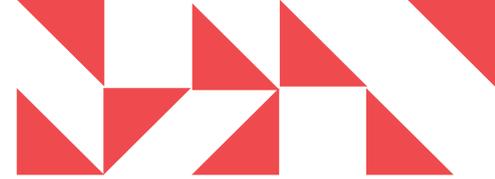
## Soutenir et fédérer les associations

*« Nous avons une mauvaise connaissance des projets de chaque association. Le manque de temps et de lieux de mise en partage ne permet pas d'avoir une bonne visibilité de tout ce qui se fait sur le territoire aytrésien »*

Atelier « Quelle action culturelle pour les seniors à Aytré ? », 10 octobre 2017.

Lors des différents ateliers des mois d'octobre et novembre, le besoin de mieux se connaître et de partager a été un thème récurrent doublé d'une fréquentation modeste au premier (9 associations représentées) et qui a crû par la suite (18 pour l'atelier « Comment permettre aux jeunes de participer à la vie culturelle d'Aytré ?, le 17 octobre), preuve s'il en est d'un besoin d'échanges de pratiques et de mise en partage de la responsabilité privée et associative. Il a donc été proposé par les participants de poursuivre ces échanges avec les formes suivantes :

<sup>84</sup> TCHERONOG V., *Les associations culturelles dans le secteur associatif français*, in *Le paysage associatif français, mesures et évolutions*, Dalloz, 2ème édition, Paris, 2013.



► **Partager les cultures et les savoirs.** Chaque association développe des compétences spécifiques et plutôt que de les acquérir par des formations descendantes, une mise en partage des expériences comme des savoirs permet aussi de mieux se connaître et se (re) connaître. Reste à la commune à organiser et proposer ces temps informels inter associatifs avec ou sans apports d'expertise extérieure.



*« Comment renouveler et transmettre. Il y a 30 ans je restais 5 ans bénévole dans une association pour aider à son développement. Maintenant, je reste plus longtemps car je ne sais qui trouver pour me succéder. »*

Atelier « Comment mieux travailler ensemble ? ». Mardi 5 décembre 2017.

► **Proposer des services.** Le point principal d'inquiétude des associations demeure la recherche de nouveaux adhérents et l'implication des bénévoles présents. Il pourrait être proposé une session de formation au bénévolat associatif, soldé par un diplôme reconnu sur le modèle de la Certification associative de l'université Bordeaux Montaigne. Outre une meilleure connaissance du champ associatif et des responsabilités de chacun, cette formation certifiante peut être mentionnée dans son parcours professionnel et participe à la reconnaissance et à la valorisation de son implication et conséquemment au renforcement du bénévolat.

## Valoriser l'action associative

Dans le questionnaire adressé aux associations, **le Forum qui leur est dédié en début d'année scolaire a été souvent cité.** Ce temps de présentation permet certes à chacune de présenter ses actions et éventuellement de recruter de nouveaux adhérents.

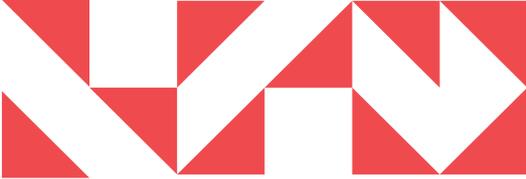
**Mais il offre aussi la possibilité de mener une action construite communément** tout en mettant en valeur la richesse et la diversité associative de la commune d'Aytré. Ce moment fort de l'année pourrait donc être non seulement approfondi en étant étendu dans le temps (tout le week end, une semaine) et/ou dans l'espace (toute la place des Charmilles et au Parc Jean Macé avec présence des outils publics communaux, médiathèque, école de danse et de musique) mais aussi co-construits avec les structures associatives qui pour celles qui le souhaitent, pourraient partager certaines animations et/ou temps forts.

Il pourrait également être prolongé sur le principe des « quatre saisons » par quatre autres temps associatifs partagés soient par domaines (sport, culture, ...), soient en s'insérant dans d'autres formes d'évènements existants (Aytré Plage, Messidor, ...), soit en créant des évènements spécifiques (« la nuit des associations »...).

## Créer ensemble un « [bon] gros projet culturel et artistique »<sup>85</sup>

Les ateliers, qu'ils soient consacrés aux jeunes comme aux seniors, ont également fait ressentir pour certaines des associations présentes l'envie de poursuivre une collaboration plus active **en construisant ensemble un projet** à l'année impliquant les différentes associations de la commune et pouvant être rendu **en fin de saison en plein air**, en ouverture d'Aytré Plage. Sur une thématique déterminée en commun mais faisant référence au territoire communal, les associations seraient appelées à se mobiliser pour proposer chacune des compétences et

<sup>85</sup> L'expression est empruntée à Rosita Boissaud (rédactrice en chef de Télérama): « créer un bon gros ballet » pour faire venir les publics à la danse. Rencontre Territoires de Cirque « Les publics dans les arts de la piste », Circa, octobre 2011.



des moyens à partager, en acceptant les unes et les autres de se mettre en scène, encadrées et formées par des professionnels du domaine artistique, sous la forme d'une création participative.

*« La Bête-Rô vivait dans une caverne en forme de puits, à la pointe de Roux, près d'Aytré. (...) Affreux dragon à la queue écaillée, au thorax ailé, la bête-Rô possédait une intelligence presque humaine et s'en servait pour tendre des pièges aux hommes, sa principale nourriture »...La suite est à (ré)écrire.*

Atelier « Comment mettre en valeur nos patrimoines naturels et culturels ?, mardi 7 novembre 2017. Source : Henri Dontenville, la France mythologique, transmis par Laurence Le Quiliec le 9 novembre 2017.

Cet événement pourrait être « fédérateur en rassemblant les associations sportives (les archers de Rô), celles de chant et de composition musicale, ... comme les habitants autour d'une déambulation se clôturant par un grand banquet ».

*« Il faudrait documenter le moment pour créer une mémoire de l'événement. Cela donnerait lieu à une publication d'un livre disque avec des illustrations. »*

Atelier « Comment mieux travailler ensemble ? ». Mardi 5 décembre 2017.

Ce projet permettrait de solidariser des énergies et d'initier, non un nouveau projet artistique et culturel, souvent éreintant et chronophage, mais un nouvel espace de concertation et de participation, un Conseil Consultatif des Associations Culturelles (C.C.A.C) qui, conjugué aux autres propositions, serait susceptible de poursuivre la dynamique inter associative générée, transformant ainsi le tissu associatif non en prestataire mais en partenaire.

*« Mettre en œuvre un « gros projet » qui fédérerait les associations permettrait de faire des rencontres inter-associations et réanimer les comités de quartiers. Pourquoi ne pas créer un comité des fêtes et/ou d'animation pour rassembler les associations ? »*

Atelier « Quelle action culturelle pour les seniors à Aytré ? », 10 octobre 2017.

Cet « espace public associatif commun de proximité », **contrat de confiance virtuel comme physique entre associations et municipalité**, pourrait alors partager et évaluer les actions conduites en commun et proposer une nouvelle forme de gouvernance localisée, une instance de co-production entre associations – habitants – élu.e.s, sur le modèle du budget participatif communal existant.

Il conviendrait donc d'accompagner le dynamisme des associations locales pour qu'elles s'alimentent et alimentent le projet culturel aytrésien. Pour se faire, une meilleure coopération inter associative et le renforcement du bénévolat sont à rechercher.

### **Accueillir ou permettre le développement de nouvelles associations culturelles et artistiques**

Un projet artistique se nourrit de personnes au travers de leurs cultures comme un projet territorial se nourrit des artistes au travers de leurs singularités et de leurs capacités à générer inattendu et décalage.

**Les artistes présents, qu'ils soient invités, associés, implantés ou habitants du territoire cherchent à s'en imprégner** car ce qui se dessine dans une inscription territoriale, ce n'est pas tant la définition du lieu que le désir du lien, celui qui transforme l'artiste en citoyen. Nombre de compagnies artistiques et/ou d'acteurs culturels associatifs sont ainsi à la recherche de nouveaux espaces et de nouveaux territoires à investir tant pour se nourrir de nouvelles matières que pour pouvoir créer ou présenter leurs travaux.

**Les présences, résidences, compagnonnages ou implantation artistiques territoriales permettent ainsi de concilier une activité créatrice et le besoin des personnes de participer à une aventure commune, factrice d'émancipation.** Que ce soit en suivant une création de l'intention à son terme ou en vivant des processus participatifs de création, les personnes qui habitent le territoire se font acteurs et « complices » d'un projet artistique et non uniquement spectateurs de son aboutissement. « Traducteur-médiateur », les artistes et les habitants assurent mutuellement les conditions d'une permanence artistique et culturelle territoriale et font œuvre de cohésion territoriale et



sociale par l'écoute réciproque, la relation équivalente entretenue et la reconnaissance du travail accompli.

Peut alors être réuni, dans un souci de co-construction, le triptyque habitants, artiste, territoire, engagés pour de mêmes objectifs, de mêmes valeurs et qui assument une responsabilité croisée. Car la présence artistique territoriale, et c'est ce qui la distingue de l'intervention ou de la diffusion ponctuelle, est une action structurante tant dans sa présentation et son cheminement, son déroulé et ses rencontres que par ses suites.



La Ville d'Aytré serait ainsi en mesure soit par le biais de ses équipements (le centre culturel Georges Brassens notamment), soit en fournissant matière à création (une commande artistique arts de la rue pour un de ses événements de plein air, une commande spécifique pour ses ballades géo-artistiques), de permettre à des compagnies comme à des opérateurs culturels associatifs –on pense au CNAR Nouvelle Aquitaine– de trouver là matière et manière **d'apporter une plus-value, temporaire ou pérenne, à la dynamique culturelle aytrésienne.**

L'installation dans des temps longs permet en effet à chacun (artistes, habitants, élus) de « prendre le temps » et parfois de faire un « pas de côté » afin que chacun ne soit pas là où il est prévu et conventionnel mais où il n'est pas attendu. De manière plus pragmatique, c'est évidemment l'occasion de fédérer autour des créateurs des ressources humaines, matérielles et financières et de permettre le décloisonnement en facilitant la rencontre des artistes avec les structures d'enseignement générales comme spécialisées, des praticiens jeunes et moins jeunes, ... et la pharmacie ou le débit de boissons du territoire !

D'autant que cette présence artistique pourrait également se conjuguer tant avec l'orchestration d'un parcours d'éducation artistique et culturel tout au long de la vie qu'avec l'orientation transverse et innovante autour des patrimoines naturels et culturels.

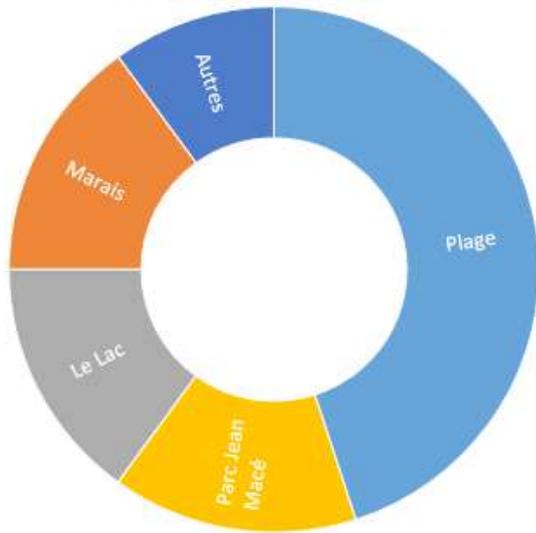
## Revendiquer une distinction territoriale, l'alliance de la nature et de la culture

Les recompositions territoriales successives depuis 2000 et les mutations de nos modes de vie et d'habiter ont brouillé les représentations des personnes habitant le(s) territoire(s). Si près de 80% des personnes ayant répondu aux questionnaires usagers et associations reconnaissent qu'Aytré demeure une « ville accueillante », ils notent également que la ville a beaucoup changé (58 %) en vingt ans.

Dans les points négatifs, ils signalent une « ville qui grossit » et qui « se densifie avec beaucoup d'immeubles ». Mais ils soulignent également tout l'intérêt présenté par ses espaces naturels, qu'ils soient littoraux (la plage, le marais, le lac) ou urbain (le parc Jean Macé) qui ont été pour beaucoup facteur de leur implantation immobilière.



### Vos lieux préférés à Aytré



Source : Enquête usagers, septembre 2017

Ce patrimoine naturel présente donc une exceptionnalité au sein de l'agglomération de La Rochelle : la ville centre possède de nombreux atouts (ses ports, son patrimoine historique et architectural,...) ; Châtelaiillon dispose d'une plage urbaine aménagée ; Aytré conjugue espaces naturels sensibles et urbanité, paysages et cadre de vie, ce qui la dote d'un patrimoine singulier.

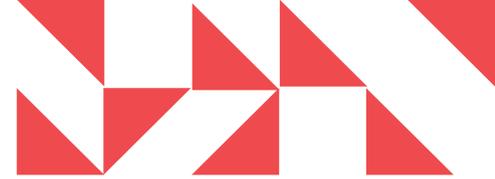
*« Il faut trouver une alternative à l'offre culturelle de La Rochelle. On doit sortir de la comparaison avec la ville de Châtelaiillon qui a réussi à se créer une véritable identité. Il est nécessaire de valoriser Aytré, s'étaler dans les parcs, les pages, le marais doux : il faut valoriser les espaces verts »*

Comité de pilotage du 14 septembre 2016.

La notion de patrimoine, « *bien commun* », a connu en France des évolutions sensibles substituant à la seule conservation matérielle des bâtis, des mobiliers et des écrits, la nécessité d'un patrimoine croisant des éléments matériels et immatériels et l'appropriation sociale de ces derniers.

Issus de l'histoire, de la géographie et de l'aménagement du(des) territoire(s), les patrimoines culturels et naturels sont ainsi au cœur de la question des paysages, de leur traduction urbanistique et des cadres de vie. Ils permettent d'éclairer les problématiques d'un aménagement culturel équitable et durable d'un territoire urbain aggloméré en valorisant leurs ressources.





## Focus

### Patrimoine naturels et patrimoines culturels

Jusqu'à la Révolution française, **la notion de patrimoine épouse le « *res in patrimonio* » latin, soit un patrimoine limité à celui des particuliers en droit romain.** Le patrimoine appartient au domaine privé et non public et se transmet à ses descendants. Certes, depuis la « redécouverte » des textes et des œuvres antiques à la Renaissance et sous l'impulsion des grands « mécènes » des cités italiennes (les Médicis à Florence ou Alexandre Farnèse à Rome), de premiers recensements, sous forme d'ouvrages, voient le jour et les prémices d'un marché de l'art émergent. Mais il demeure l'apanage des seuls « puissants », la gestion utilitaire des villes comme des royaumes impliquant avant tout la capacité à détruire et reconstruire sans état d'âmes ; c'est ainsi que les Piliers de Tutelle seront démolis en 1677 à Bordeaux.

### Une « petite histoire à grands pas » du patrimoine en France

**Une nouvelle conception du patrimoine apparaît à la Révolution française.** La nécessité de préserver des « biens » - monuments, œuvres littéraires et plastiques - naît de la contradiction entre la destruction, résultat du « *vandalisme révolutionnaire* »<sup>86</sup> et la conservation, soit le souhait de pouvoir réaliser un inventaire de l'ancien monde au moment du passage à une ère nouvelle. Apparaît alors la notion d'un patrimoine « bien public de la Nation ». Elle se concrétise sous la forme d'une Commission des monuments dès 1790 qui, à l'initiative de Condorcet, inventorie et protège monuments et œuvres d'art qui deviennent biens nationaux. Le Louvre ouvre ainsi le 10 août 1793 et alimente une conception nationale du patrimoine qui n'est pas sans lien avec le passage d'une conception de l'identité française fondée

<sup>86</sup> ABBE GREGOIRE, *Trois rapports sur les destructions par le vandalisme et les moyens de les réprimer*, 1794.

notamment sur une histoire passée à une conception basée sur une culture commune.

**Cette notion de patrimoine national prend toute sa vigueur sous la Monarchie de Juillet.** La Commission Supérieure des Monuments Historiques est instaurée en 1834. Il s'ensuit un premier inventaire, réalisé par des Inspecteurs des Monuments historiques (dont un des plus célèbres fut Prosper Mérimée), des bâtiments antiques, médiévaux et renaissance qui deviennent autant d'emblèmes d'une France nouvelle, qui puise ses racines et se fonde en amont de l'absolutisme. En « inventant » un patrimoine national, partagé par tous les citoyens, on fabrique une nation française. On érige les nouvelles figures (Vercingétorix, Charlemagne, Jeanne d'Arc...) que l'imagerie du XIXe siècle contribuera à transformer en mythes nationaux. Le patrimoine devient, avec l'École, un des outils privilégiés de cet Etat-Nation qui souhaite incarner un idéal de société et de communauté. On comprend par conséquent que la politique de conservation patrimoniale initiée par le Monarchie de Juillet fonde un monopole étatique et professionnel que l'on retrouve dans les différentes lois et règlements qui ponctuent XIXème et XXème siècles : concours des monuments historiques en 1883, classement en 1887, protection et inscription de 1913<sup>87</sup>, qui à la fois ont « *valeur de remémoration (histoire et mémoire) et valeur de contemporanéité (usages et art)* »<sup>88</sup>. Le patrimoine « bien public » devient un élément de construction de repères communs et d'une identité nationale, avec en parallèle la célébration de faits marquants comme la célébration du premier centenaire de la Révolution française.

<sup>87</sup> GENET-DELACROIX MC., *Etat et patrimoine sous la III<sup>ème</sup> République. De l'amateur au professionnel dans la gestion du patrimoine national*, in GRANGE D., POULOT D., *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, PUG, 1997.

<sup>88</sup> BENHAMOU F., *Economie du patrimoine culturel*, Coll. Repères, La Découverte, Paris, 2012.



**Par la naissance des secteurs sauvegardés (1964) et de l'inventaire** - « de la petite cuillère à la cathédrale » - sous le premier Ministère Malraux, **s'ouvre un troisième temps**. La préoccupation patrimoniale enfle, s'assortit de valeurs tant symboliques que matérielles et la notion de patrimoine gagne en extension ce qu'elle perd en intensité. Au seul patrimoine bâti, mobilier ou écrit, s'adjoignent des patrimoines industriels, des patrimoines à vocation réparatrice (guerres, génocides, crises sociales), des « petits patrimoines » non classés, des patrimoines naturels et/ou paysagers... Une valeur symbolique est conférée aux objets ou aux mémoires les plus banals, les plus quotidiens, les plus ordinaires. C'est quasiment un retour à l'étymologie initiale et privée qui se dessine. Car ce qui fait patrimoine dans les années 60 et 70, ne réside pas uniquement dans une quelconque valeur intrinsèque de ces objets courants mais dans leur poids et leur présence encore vibrante dans les représentations sociales. Pour autant, l'implication directe de la population demeure en retrait et peu acceptée. L'Institution - Etat et rapidement les Collectivités territoriales - reste seule à même de déterminer ce qui fait « patrimoine », car celui-ci fabrique le construit la communauté politique et sociale dont il est à la fois le produit et le vecteur. Cette posture favorise l'avènement d'un « tout patrimoine », processus qui se concrétise dans l'année 1980 dite du patrimoine et de manière plus récurrente dans le succès non démenti des journées du patrimoine.

## Le patrimoine comme construit social

Cette extension de la notion correspond également à un **phénomène de mondialisation**. Selon l'Unesco, « le patrimoine mondial désigne un ensemble de biens culturels et naturels qui présentent un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité »<sup>89</sup>. Faire fructifier et transmettre les héritages culturels et naturels concerne alors tous les champs du patrimoine, qu'ils soient matériels (architecture, paysages, environnement, biodiversité, documents ou objets) ou

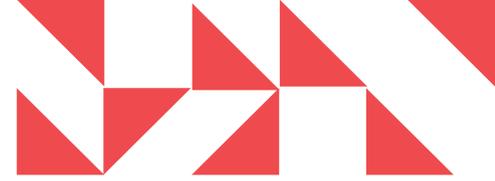
immatériels (langues, savoirs ou savoir-faire). Cette préoccupation s'inscrit dans des textes internationaux - tous n'ayant pas été ratifiés par la France -, des Conventions sur le Paysage de Florence (2000) et sur les Patrimoines culturels de Faro (2005) à la Convention sur la diversité biologique du Sommet de la Terre de 1992 en passant par la Conférence sur l'éducation à l'environnement et au développement durable de Tbilissi (1977).

**Cette nouvelle approche patrimoniale a pour but d'amener les individus et les collectivités à la fois à s'approprier leur environnement et à en saisir la complexité.** Pour ce faire, il importe qu'ils acquièrent les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable à la prévention et à la gestion de leurs patrimoines culturels et naturels.

Ainsi, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel reconnaît que « le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle tel que défini dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme »<sup>90</sup> et suppose « une responsabilité individuelle et collective envers ce patrimoine culturel » qui concerne tous les citoyens. Le(s) patrimoine(s) conjuguent ainsi à la fois un cadre d'action publique avec sa dimension politique et ses relations de dominations, et les diverses formes de rapport que les individus et groupes sociaux ne cessent d'entretenir avec lui. Comme l'indique la Convention de Faro du Conseil de l'Europe (2005) qui promeut une approche intégrée des politiques relatives à la diversité culturelle, biologique et paysagère, « le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent (...) comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux ». Il y a là passage d'une production patrimoniale par le haut, celui de la nation et des experts, à une construction patrimoniale par

<sup>89</sup> Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972.

<sup>90</sup> Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 10 décembre 1948, article 27.



le bas avec des références identitaires multiples<sup>91</sup>. Le patrimoine devient alors à la fois un construit politique (avec un caractère de bien public) et le construit social et culturel d'un groupe vivant dans un territoire (avec un caractère de bien commun). Il participe à la construction symbolique d'un espace .

## Le patrimoine, ressource territoriale

Issus de l'histoire et de la géographie, enrichis de processus sociologiques, anthropologiques et ethnologiques, alimentés par les sciences politiques, les patrimoines culturels et naturels sont alors au cœur de la question des paysages et des cadres de vie. Ils permettent d'éclairer les problématiques d'un aménagement culturel équitable et durable des territoires en valorisant leurs ressources qui en constituent un atout essentiel.

La valeur du patrimoine n'est plus basée sur sa beauté, sur sa seule signification historique et politique ou encore sur ses aménités, mais sur le construit social, dans un processus continu et dynamique, « *un processus idéologique et matériel, forgé par l'idée que la société se donne d'elle-même et de son environnement* »<sup>92</sup>. Les patrimoines représenteraient alors un besoin social particulièrement essentiel, source de sentiment d'appartenance et de diversité, créateur de lieux et de territoires ainsi que de repères spatio-temporels solides et tangibles dans un monde mobile, changeant et uniformisant. Il devient un bien culturel commun qui doit être réinterrogé dans une co-responsabilité partagée entre personnes et pouvoirs publics. **A ce titre, il devient une « ressource territoriale »<sup>93</sup> à enjeux sociaux, économiques et environnementaux.**

91 VESCHAMBRE V., *Dimension spatiale de la construction identitaire. Patrimonialisation, appropriation et marquage de l'espace*, in Grandjean, Pernette (dir.), *Construction identitaire et espace*, Paris, L'Harmattan, 2009.

92 DEBARBIEUX B., *Le lieu, fragments et symboles du territoire*, Espaces et sociétés N°80A, Eres, Paris, 1995.

93 LANDEL PA., SENIL N., Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement, *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12 | 2009, mis en ligne le 20 janvier 2009.



## Recueillir et mettre en lumière mémoire(s) et h(H)istoire(s)

Les plus anciennes traces de vie humaine à Aytré remontent à 3 000 ans environ comme l'attestent certaines céramiques retrouvées au niveau de l'actuel lac.

Mais Aytré est surtout connu pour son implantation gallo-romaine : villa au niveau du Parc des Charmilles, poteries sur le site de La Moulinette, exploitation du sel, voie gallo-romaine qui selon certains historiens lui aurait donné son nom<sup>94</sup> : Aitriacus. Puis vinrent les expéditions normandes dont on retrouve la trace de passages successifs de 843 à 930.

La ville est mentionnée lors du siège de La Rochelle (1627) comme ayant abrité le « quartier du roi » et plus particulièrement son ministre Richelieu. Elle dispose également d'un patrimoine pré-industriel et industriel par l'exploitation de ses ressources (argile, sable, calcaire, sel), à l'origine d'un patrimoine industriel singulier (carrières, fours à chaux, laiterie, briqueterie,...).

Enfin, Aytré dispose d'un patrimoine industriel vivant avec la présence d'Alstom qui découle tant d'éléments ferroviaires préexistants que de l'implantation d'une société américaine, qui après la guerre 14-18 y entreprend la construction de matériels roulants. Trace en est encore le « quartier américain » que certains ont évoqué lors de l'atelier « comment mettre en valeur nos patrimoines naturels et culturels ».

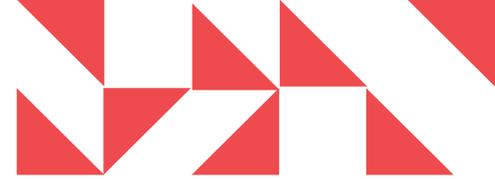
<sup>94</sup> Strata, voie romaine, déformée en Estrée ou en Aytré. Le nom peut aussi provenir d'étiars, ces canaux qui alimentent les marais salants.

«Après la première guerre mondiale, une entreprise américaine, la Middletown Car Company, prend les rênes de la construction de wagons. Ces ateliers sont déplacés à Bongraine et à Aytré en 1920 et prennent le nom d'Entreprises Industrielles Charentaises (E.I.C). En 1931, c'est la Pullman Car Company qui reprend la Middletown et, en 1972, la société est rachetée par le groupe Alsacien Thomson qui prend le nom d'Alsthom (Alstom depuis 1998). Aujourd'hui, le site d'Alstom à Aytré est le centre mondial de conception et de fabrication d'Alstom Transport pour les trains à très grande vitesse et les tramways.

PICHARD Laëtitia, *La présence américaine à La Rochelle pendant la Première Guerre mondiale et la mise en valeur de son héritage patrimonial et culturel aujourd'hui*, Mémoire d'histoire de Master 1, Université de La Rochelle, 2012.

A cette occasion, nombre de personnes présentes ont découvert le passé d'une ville qu'ils considéraient avant tout comme périurbaine de La Rochelle ! Il conviendrait donc de **mettre en lumière ce passé historique « en puisant dans les archives municipales »**, en recollant les publications, en interrogeant des personnes travaillant ou ayant travaillé dans les différentes entreprises aytrésiennes et de confier cette matière à des artistes ou des opérateurs culturels successibles de les révéler : inscription dans la voirie, géolocalisation smartphone avec témoignages visuels ou sonores, ...





## Valoriser les patrimoines naturels

Le succès d'Aytré Plage, non démenti par les résultats des questionnaires, donne le sens de la démarche nature-culture que la ville pourrait engager de manière pérenne. Au-delà des propositions artistiques, au-delà de l'animation classique estivale d'un bord de mer, Aytré Plage conjugue à la fois des espaces (re)devenus naturels et un aménagement raisonné d'un bord de côte. Par l'installation de guinguettes, par le spot de vent offert, par la beauté de l'anse, par « l'ambient » que tous ces éléments conjuguent harmonieusement, une atmosphère particulière se dégage. Elle incarne l'esprit et la manière de faire pour réussir la mise en œuvre de l'ambition municipale : nature, culture et urbanité.

Reste dorénavant à faire se révéler les espaces naturels de la commune par une approche artistique et culturelle afin de sensibiliser et les faire découvrir tant aux personnes résidentes qu'à celles et ceux qui peuvent séjourner à proximité. Deux dimensions sont à prendre en compte :

► **D'abord bien faire saisir la spécificité de chaque lieu naturel.** Si la plage demeure ludique et hédoniste, le marais demande une découverte plus intime de la faune et de la flore qui y séjourne. On privilégiera ici la marche et des ballades géo-artistiques en petit groupe. Le Lac, de par son environnement plus spacieux et la présence de résidences à sa marge se prête plus facilement à des propositions arts de la rue ou à des chapiteaux arts de la piste. Les parcs (Lebon, Jean Macé, Les Cèdres, ...) enfin, en conjuguant vaste espace herbeux et jardins, tous clos, peuvent être un lieu idéal pour accueillir des chapiteaux ou de « *petites propositions artistiques en bosquets* ».



► **Enfin, ces patrimoines naturels forment également le registre de l'hospitalité aytrésienne.** Après tout, la « *ville est accueillante* ». Il pourrait ainsi être envisagé de former des habitants volontaires à devenir des « *greeters* »<sup>95</sup> en capacité de faire découvrir les espaces naturels aytrésiens à leurs amis, leurs voisins... ou à toutes personnes résidant chez eux. Des parcours sonores sur tablettes et smartphone<sup>96</sup> pourraient également ponctuer des mobilités douces urbaines emmenant les personnes d'un espace naturel à un autre.

### Des «vorticules élémentaires» : les espaces interstitiels de la commune

**La prise en compte de cette spécificité nature-culture peut également se décliner dans différents espaces interstitiels de la commune.** Appelons-les «vorticules élémentaires»<sup>97</sup>, soient des lieux publics animés par un petit tourbillon qui crée un facteur de rencontres potentielles.

► Ces «vorticules élémentaires» sont d'abord constitués par les **différents parcs publics de la ville**. Lors de l'atelier « *comment mettre en valeur nos patrimoines naturels et culturels* », ont été cités les Parcs Lebon, Jean Macé, Cèdres, comme étant des ressources et des lieux familiers qui pourraient s'enrichir et se décaler<sup>98</sup>.

<sup>95</sup> <http://www.greeters.online>

<sup>96</sup> Ces parcours sonores sont composés de sons prélevés sur site, de paroles d'habitants et de compositions musicales. L'application téléchargée est déclenchée par géolocalisation au fil de la ballade.

<sup>97</sup> PEREZ-REVERTE A., *Cadix ou la diagonale du fou*, Points, Paris, 2011.

<sup>98</sup> Voir les enquêtes associations et usagers.



► Mais cela peut être également **des terrains agricoles et urbains laissés en jachère ou en friche, cela peut être des « squares »** qui accueilleraient des créations plastiques comme la place des Charmilles dont le « cheval » fait débat<sup>99</sup>, cela peut être des jardins privatifs, qui, parce qu'ils sont partagés de manière intergénérationnel, pourraient être ouverts au public exceptionnellement pour une « représentation au jardin » ou un ensemble musical de l'école de musique.

*« Il a été longuement question de la sculpture du cheval, place des Charmilles. Si cette œuvre ne fait pas l'unanimité, artistiquement et esthétiquement parlant, elle a généré de nombreuses remarques et interventions, preuve, d'une certaine manière, de son importance dans et pour la commune ».*

Atelier « Comment mettre en valeur nos patrimoines naturels et culturels ? » du 7 novembre 2017.

### Vers un tourisme expérientiel ?

Nous sommes de plus en plus nombreux à itinérer toute l'année dans des instants plus brefs mais plus intenses et munis d'une nouvelle préoccupation : ne plus venir se superposer artificiellement à une population mais mieux connaître le territoire où nous venons séjourner, en essayant de comprendre les femmes et les hommes qui l'ont fait, comme ceux qui contribuent à le faire. Il semblerait ainsi qu'« après un tourisme de masse centré sur le *having holidays*, puis un tourisme culturel de *must see sights*, les vacanciers chercheraient à vivre des expériences touristiques créatives »<sup>100</sup>.

**Cette nouvelle interaction entre touristes visiteurs, excursionnistes et population résidente**, engagés ensemble dans une expérience commune, un apprentissage participatif aux cultures et à l'esprit des lieux est aussi motivé par le désir du lien et de la rencontre. D'où une nécessaire coopération entre culture, tourisme et territoire.

► D'abord parce que la culture, quand on l'entend dans un cadre plus universel, joue le rôle d'une économie de l'expérience par opposition à une économie de biens et de services d'une production standardisée de produits..

► Ensuite parce que cette dimension touristique présuppose l'immersion du vacancier dans un univers spécifique, capable de générer un « génie du lieu », autour duquel le touriste ou l'excursionniste se déplace, produit, se retrouve, apprend, s'émeut<sup>101</sup>. Et les enjeux du développement durable ne sont pas sans contribuer à cette nouvelle notion du territoire, non plus considéré comme stock, réserve vierge susceptible d'accueillir toute animation labellisée, mais comme ressource, celle de ceux qui y habitent, qu'ils en soient originaires ou non.

Les espaces naturels aytrésiens, ainsi mis en « scenomatography » pour reprendre le néologisme de Terry Clark, pourraient ainsi s'inscrire dans de nouvelles formes de villégiature permettant à la Ville d'Aytré de se « distinguer » dans le Schéma touristique de l'agglomération rochelaise. D'autant que sa plage est parfaitement desservie par une voie cycliste, la vélodyssée, et une voie ferroviaire avec une halte à 5 minutes de la gare de La Rochelle.



<sup>99</sup> Atelier « comment mettre en valeur

<sup>100</sup> GOMBAULT A., *L'AlphaBEM des industries créatives*, BEM, Bordeaux, 2009.

<sup>101</sup> SAADE W., *Eloge d'un tourisme culturel lent*, in ORIGET DU CLUZEAU JC., TOBELEM JM., *Culture, tourisme et développement, les voies d'un rapprochement*, L'Harmattan, 2009, p.195-212



# En guise de conclusion : des espaces publics de proximité comme des balises territoriales

Si le territoire se distingue de l'espace par sa mise en collaboration entre système de gouvernance institué et personnes qui l'habitent, il ne peut se baliser sans lieux. Au travers des différents ateliers comme des enquêtes associations et usagers, il a été noté à la fois l'importance des lieux de culture existants à Aytré mais également le souhait d'investir de « nouveaux » lieux, aux patrimoines culturels et naturels vivants et actifs. Ces cœurs de vie et d'envie aytrésiens pourraient battre au rythme des artistes et de leurs travaux, des pratiques qui pourraient s'y dérouler, des rencontres et des collaborations qui s'y tisseraient, des envies qui y naîtraient.

**Au parc Jean Macé s'inviter à la maison des Apprentissages**

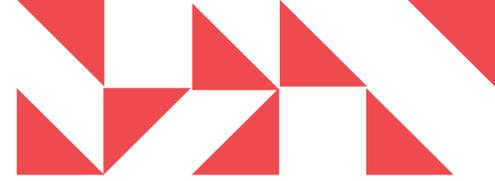


**Le Parc Jean Macé regroupe trois équipements, tous orientés vers les apprentissages et la transmission :** la médiathèque, l'école de danse et de musique et la Slep. En invitant à la « maison des apprentissages », l'action culturelle aytrésienne affirmerait un « cœur de vie » susceptible de permettre la rencontre entre acteurs culturels, sociaux, éducatifs, ... et habitants. Ce lieu des apprentissages demande de s'appuyer sur les pratiques de chacun et de privilégier le partage, d'affirmer la force de la diversité et la prise en compte de la citoyenneté. Il demande également de clarifier certains services et de les amplifier :

► **La médiathèque pourrait voir ses missions renforcées et étendues.** Au-delà d'être associée à l'élaboration et à l'orchestration des parcours d'éducation artistique et culturelle, en lien étroit avec la chargée de mission action culturelle, elle pourrait également, devenir un « nouveau lieu de rencontre », un « troisième lieu » pour l'art et la culture permettant des collaborations et des échanges entre des personnes y venant pour des raisons et des ressources diverses : emprunter, consulter, travailler, utiliser de nouveaux services, ...

*« C'est quoi une médiathèque : c'est un lieu de culture, c'est un lieu d'échanges et de conseils, c'est un équipement identifié par les Aytrésiens, c'est un lieu de recherches et de loisirs, c'est un lieu public dont l'entrée est libre et gratuite ».*

Comité de pilotage du 9 novembre 2016.



Rappelons que la notion de « tiers Lieu » a été forgée par le sociologue américain Ray Oldenburg en 1989. A partir du postulat que le premier de nos lieux est celui où l'on vivrait, le deuxième celui où l'on travaillerait, un tiers lieu serait un espace hybride entre domicile et travail, une interaction entre sphère privée et publique ; il impliquerait de principe une transdisciplinarité croisant technologie, juridique, social, culturel, environnemental,... ; il demanderait que les acteurs qui le vivent soient de facto hétérogènes. Un tiers lieu serait ainsi un espace neutre, aux liens sociaux indifférenciés mais donc propice à des relations hétérarchiques, ludiques et complémentaires de travail. Enfin, un tiers lieu serait un monde nomade de réseaux horizontaux ; réseaux numériques bien entendu mais également réseaux professionnels et sociaux en redessinant la distance que certain(e)s expert(e)s ont pu être amené(e)s à créer.

Un tiers lieu serait donc un « lieu de rencontres sociales improbables avec des gens improbables » qui générerait innovation et créativité au bénéfice d'un

bien commun. A l'image des « FabLab » universitaires, les tiers lieux sont ancrés dans leur territoire car la dynamique vient d'une appropriation par une communauté locale. Pour cela, il doit s'interroger sur sa finalité de production. Il peut œuvrer à la restauration (l'instauration) d'un lien social direct et simplifié dans un territoire fragmenté comme il doit permettre de développer un esprit d'initiative et d'entreprise ludique<sup>102</sup>, engageant d'autres manières de créer ensemble de manière responsable. A ce titre, des valeurs communes d'ouverture, de partage, de collaboration voire de co-production doivent l'animer. Enfin, il ne peut exister sans reposer le rapport à l'économie, son fonctionnement même s'inscrivant dans une économie intermédiaire (dite sociale et solidaire) croisant consentement à payer, services au juste prix, soutien public, « réencastrant l'économie dans le social et non l'inverse »<sup>103</sup>.

---

<sup>102</sup> Le premier « FabLab » est né d'un atelier universitaire intitulé « How to make almost anything » soit « comment construire à peu près n'importe quoi ».

<sup>103</sup> COLIN B., GAUTIER A., *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, Erès, Paris, 2009.



► **Les apprentissages proposés par l'école de musique sont aujourd'hui par trop réduits. Une extension et un approfondissement sont donc à rechercher.** Deux pistes peuvent être exploitées :

- un rapprochement avec les activités musicales de la Slep afin de proposer une offre d'enseignements et de pratiques musicales mieux construites et mieux articulées ; ce rapprochement pouvant aller jusqu'à la constitution d'une même entité juridique.

- Un approfondissement du partenariat avec la Communauté d'Agglomération pour de nouvelles propositions d'enseignements à Aytré et une offre plus dense ; un transfert (du)des personnel(s) à l'agglomération peut alors être envisagé à moyen terme.

### Le Centre Culture Georges Brassens lieu de la Fabrique

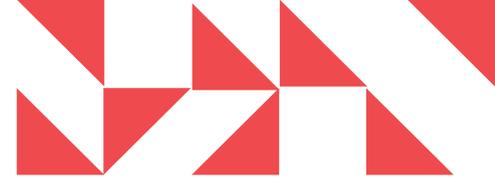


Le Centre culturel Georges Brassens est fréquenté par de nombreuses associations. **Ces dernières y « fabriquent » non seulement leurs actions culturelles mais aussi du lien social.** Cette présence permet de concilier besoin des personnes d'exprimer leur créativité et de participer à une pratique commune, factrice d'émancipation. Pour autant, ce lieu demeure avant tout identifié comme réceptacle successif et non comme lieu de création partagée voire participative. Deux logiques pourraient permettre de l'affirmer comme lieu de fabrique :

► **Renforcer son activité associative en la fédérant au travers de projets partagés** susceptibles de mettre en lumière les ressources communales existantes mais aussi les carences et la nécessité de « faire appel » à d'autres voisines. Le Centre culturel Georges Brassens pourrait ainsi accueillir des propositions universitaires et étudiantes, qui, sans nul doute, trouve aujourd'hui un écho limité dans l'agglomération ; des programmations culturelles « déconcentrées » de lieux partenaires comme cela a pu être le cas avec La Sirène ; des propositions et des actions de jeunes collectifs culturels souhaitant trouver là un lieu de leur expression, ...

► **L'émergence d'artistes, de jeunes collectifs, et leur insertion dans un tissu socioprofessionnel est un enjeu pour la vie des territoires.** Les financements publics ne permettent plus l'inclusion de nouveaux soutiens à moins d'en évincer des plus anciens ; l'aide à la création est émietlée, générant offre artistique déstructurée, « guichets » multiples, temporalité réduite à l'année en cours, incapacité à se projeter et à développer projets et parcours professionnels dans une moyenne durée.

Le Centre culturel Georges Brassens pourrait ainsi devenir un lieu dynamique de Fabrique pour de jeunes créateurs de l'agglomération, du département voire de la région. En offrant des espaces de travail et en permettant de finaliser des premières créations, Le Centre culturel Georges Brassens permettrait à des artistes à la fois de se nourrir et s'impliquer dans le(s) territoire(s) en conjonction avec ses habitants et à la fois de créer et produire des objets artistiques susceptibles d'itinérer dans d'autres territoires.



## Le littoral, la conjugaison nature-culture



Permettre aux habitants d'accéder et de participer à la vie culturelle touche pour beaucoup à la question des représentations. Faire évoluer les représentations de chacun, c'est d'abord rendre naturel le fait de « pousser les portes » des lieux d'apprentissage et de fabrique, c'est aussi être nourri et se nourrir « d'espaces publics »<sup>104</sup> favorisant dialogue, rencontre et donc appropriation.

**La Ville d'Aytré compte de nombreux espaces naturels :** marais, plages, lac, parcs publics multiples, ... sont les paysages naturels qui dessinent le territoire. S'ils sont le poumon de la ville, ils sont également marqués par la présence d'eau, ne serait-ce que par son littoral. Dans ces espaces humides, une grande variété d'espèces végétales et animales cohabite qui trouvent ici et là des habitats propices à leur reproduction ou à une halte vers d'autres destinations. Mais ces espaces naturels communautaires où se croisent et cheminent la faune, abritent en premier lieu un des éléments

<sup>104</sup> Chez Hannah Arendt, une certaine organisation politique empêcherait les citoyens d'être codirigeants et annihilerait la participation citoyenne [Hannah Arendt, *Penser l'événement*, Paris, Belin, 1989, art. « Retour à l'envoyeur » (1975), p. 253-268]. Pour Jürgen Habermas, l'espace public est « un processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État » [Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, Paris, 1978 (1re éd. 1962)].

les plus marquants de cette dernière : les femmes et les hommes qui habitent ou pérégrinent dans son territoire.

**La spécificité d'Aytré dans cette relation nature-culture accentuerait son statut de ville accueillante et hospitalière.** Son littoral, marqué pourtant par ses drames, pourrait devenir le lieu d'expression privilégié de cette relation apaisée et apaisante. Deux propositions pourraient renforcer les actions déjà entreprises :

► **Programmer une « saison inversée » de mai à septembre.** En renforçant Aytré Plage et en lui donnant une temporalité plus importante, la ville offre un autre accès aux arts, aux savoirs et à la culture. Par des rencontres artistiques surprenantes - des constructions éphémères, des « commandes » de balades géo-artistiques, des découvertes de patrimoines mésestimés -, le littoral peut ainsi devenir un lieu original de découvertes artistiques, parfois innovantes, souvent ludiques. Un lien avec le Centre National des Arts de la Rue (CNAR) de La Rochelle pourrait y être approfondi ;

► **S'appuyer sur les pratiques de chacun tout en privilégiant le partage.** Car les projets artistiques reposent sur des personnes qui les nourrissent au travers de leurs cultures, leurs pratiques, leurs attentes et leurs aspirations. La réussite des créations artistiques participatives dépend en effet de la capacité de l'artiste à s'investir, tisser des liens avec les habitants et avec les territoires, et ce dans un souci de co-construction qui articule en équivalence dans un territoire, les personnes -le local-, l'artiste -le passeur- et le territoire -ses enjeux publics- qui toutes et tous s'engagent pour de même objectifs, de mêmes valeurs et qui assument une responsabilité croisée dans la production de l'œuvre artistique. Ce processus permet de créer une véritable dynamique culturelle de territoire et de coopération en mettant en synergie toutes les parties-prenantes. Un projet artistique participatif nature-culture, porteur de valeurs humaines et solidaires, donnerait ainsi une plus-value durable au territoire en favorisant la cohésion sociale et facilite également l'appropriation des patrimoines en luttant contre la seule consommation de biens et de loisirs.



## Entre ces lieux, des cheminements doux pour un autre aménagement de la ville

Trois balises peuvent rythmer la vie culturelle aytrésienne : la maison des Apprentissages, le lieu de la Fabrique, l'espace de la Nature. Élément du maillage culturel du territoire communal, ils confèrent à Aytré une autre urbanité relayée par de multiples lieux interstitiels (parcs, jardins, patrimoines, ...).

Mais il convient également de les lier pour donner une cohérence à la circulation entre eux :

▶ **Les lier physiquement, d'une part, par de nouvelles formes de mobilités**<sup>105</sup> : des mobilités plus douces – la marche, le vélo –, plus sécurisées – des passages à prioriser – plus animées – des commerces et des services ouverts dans d'autres temporalités – susceptibles de participer à la limitation des « flux pendulaires » centre – périphérie et à la construction d'une nouvelle centralité s'inscrivant dans un territoire d'agglomération en recomposition.

▶ **Les lier humainement, d'autre part, par la mise en réseau des acteurs associatifs**, éducatifs, sociaux et culturels au profit d'une nouvelle sociabilité aytrésienne.

Si les « racines » de la vie culturelle aytrésienne peuvent se composer des trois lieux, **ils convient donc qu'elles se ramifient entre elles en « rhizomes »**, ces tiges souterraines chez certaines plantes vivaces remplies de nourriture et de réserve alimentaire qui de manière invisible car enfouies dans le sol, permettent la démultiplication et la prolifération de la plante ainsi que l'aération et l'enrichissement des sols.

<sup>105</sup> L'arpentage réalisé le 9 septembre alimente la proposition. En moins de deux heures, à pied, l'équipe projet a rallié sans grande difficulté tous les sites indiqués, hors Centre culturel Georges Brassens.

## Conclusion

C'est cette métaphore que nous pourrions utiliser pour conclure ce rapport de synthèse et pour illustrer les interconnexions de réseaux et de lieux identifiés à Aytré. Nous avons en effet pu constater dans le cadre de la recherche-action menée avec les étudiant.e.s du Master IPCI comme avec les services municipaux et les associations d'Aytré que ces interconnexions permettaient d'identifier des problématiques communes et des envies de les partager.

La modernité, en substituant le producteur-consommateur à l'habitant a substitué l'espace au territoire, le site au lieu : « *l'affranchissement progressif à l'égard de l'ensemble des contraintes territoriales (déterritorialisation) génère une ignorance croissante de la relation (...). Autrement dit, il entraîne une amnésie territoriale qui nous contraint à vivre dans des sites différents, dont le rôle se limite à servir de support aux fonctions d'une société instantanée, qui a subitement rompu toute relation* »<sup>106</sup>.

**C'est pourquoi la politique culturelle de la Ville d'Aytré ne peut faire fi de (re)construire des nœuds durables de connexion, des synapses**, cette zone de contacts, parfois de frottements qui s'établit entre deux neurones et qui génère courants et impulsions. Ces synapses pourraient ainsi générer des rencontres considérées comme improbables, lutter contre les représentations des uns et des autres, responsabiliser chacun en lui faisant ressentir son utilité personnelle comme son utilité sociale au sein de l'écosystème aytrésien ainsi (re)constitué.

<sup>106</sup> MAGNAGHI A., *Le projet local*, Mardaga, Sprimont, 2003.



# Récapitulatifs des propositions

ENJEUX	ORIENTATIONS	PROPOSITIONS	ACTIONS	EQUIPEMENTS
INTER TERRITORIALITE	ORCHESTRER UN PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE	PROGRAMME D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DES PLUS JEUNES A 16 ANS	Plan Local d'Education Artistique et Culturelle 0-16 ans	LA MAISON DES APPRENTISSAGES Parcs Jean Macé - Charmilles
			Renforcer les événements ressources : Drôle(s) de festival	
			En collaboration avec La Rochelle pour une préfiguration d'un Contrat Territorial	
			Renforcer la parentalité avec le clubs du spectateur	
		SOUTENIR L'INITIATIVE CULTURELLE DES 16-25 ANS	Tremplins et Scènes ouvertes	
			Appel à Projets en lien avec l'Université	
		NOUVELLES FORMES D'APPRENTISSAGES: ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES	Stages durant les vacances scolaires de l'école de danse	
			Des échanges européens de jeunes praticiens : Erasmus +	
			Des enseignements musicaux complémentaires	
			Une médiathèque troisième lieu	
POUR UNE "ECOLOGIE DE L'ATTENTION" EN DIRECTION DES PLUS AGE.E.S	Des actions dédiées aux séniors			
	Des savoirs partagés intergénérationnels			
	Des collectages de mémoires			
INTER SECTORIALITE	ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES	SOUTENIR ET FEDERER LES ASSOCIATIONS	Transfert de compétences, mutualisation matérielle, partage des savoirs	LE LIEU DE LA FABRIQUE Centre Culturel Georges Brassens
			Des services et des formations certifiantes pour les bénévoles	
		VALORISER L'ACTION ASSOCIATIVE	Renforcer et développer le forum des associations	
			Créer un "bon gros" projet culturel autour de la légende de la Bête Rô	
		ACCUEILLIR DE NOUVELLES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES	Des artistes en résidence	
			Des commandes artistiques nature-culture en lien avec le CNAR	
INTER CULTURALITE	REVENDIQUER L'ALLIANCE NATURE - CULTURE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION	RECUEILLIR ET METTRE EN LUMIERE MÉMOIRE(s) et HISTOIRE(s)	Utilisation des fonds d'archives municipaux et départementaux	LA CONJUGAISON NATURE - CULTURE Plage, marais, lac
			Mise en lumière de patrimoines oubliés	
			Collectage et géolocalisation artistique	
		VALORISER LES PATRIMOINES NATURELS	Des propositions artistiques adaptées aux environnements naturels	
			Des "greeters" et des parcours sonores	
		DES "VORTICULES ELEMENTAIRES" : LES ESPACES INTERSTITIELS DE LA COMMUNE	Mettre en valeur les parcs, les squares et les jardins privatifs	
			Des créations artistiques "in situ"	
		VERS UN TOURISME "EXPERIENTIEL" ?	Un "génie du lieu"	
Une "distinction"				





# UBIC

Université Bordeaux  
Inter-Culture

ubic@bordeaux-montaigne.fr  
ubic.u-bordeaux.fr  
Tél. 05 57 12 62 59

Université Bordeaux Montaigne  
Domaine universitaire  
Bât. J Porte J005  
33607 Pessac Cedex

---

## Contacts UBIC

**Alexandre Péraud**  
Responsable scientifique UBIC  
Maître de conférences Université Bordeaux Montaigne

**Laetitia Devel**  
Chargée de mission Université Bordeaux Montaigne

## Graphisme

Alexandra Aïn, Doctorante en arts plastiques, laboratoire MICA, Université Bordeaux Montaigne



Licence Creative commons BY-NC-SA



# UBIC

Université Bordeaux  
Inter-Culture